

Chapitre 1

Anaphore et déixis temporelles : sémantique et pragmatique de la référence temporelle

Jacques Moeschler

1. Introduction

1.1. Les problèmes

Le problème de la référence temporelle est certainement l'une des questions de sémantique les plus complexes et a donné lieu à une importante littérature. Ce chapitre n'aura pas pour ambition de rendre compte de tous les travaux connus à ce jour, ni même de rendre justice à toutes les options théoriques représentées dans ce domaine. Notre ambition sera plus limitée, et se limitera à présenter ce qui nous semble constituer les questions fondamentales de la référence temporelle. Nous voudrions aussi proposer une solution originale qui adoptera, dans ses grandes lignes, la perspective pragmatique cognitive et procédurale des autres chapitres.

Comment peut-on formuler, de manière générale, les problèmes de la référence temporelle dans les langues naturelles ? On peut les résumer de la manière suivante :

- (i) la relation entre catégorie grammaticale (temps passé, présent, futur) et concept temporel (antériorité, simultanéité, postériorité);
- (ii) le problème du caractère anaphorique et/ou déictique des temps verbaux;
- (iii) la relation entre la sémantique du temps et la sémantique de l'espace;

- (iv) le problème des relations temporelles dans les textes;
- (v) le problème de la co-occurrence de temps du passé et de déictiques temporels dans le style indirect libre et les phrases de la narration.

Avant de développer ces questions, nous aimerions indiquer les principales approches de la référence temporelle, et ce qui légitime une approche pragmatique de la référence temporelle.

1.2. Les approches

Plutôt que de définir une typologie des approches sur le temps, nous nous proposons ici de formuler quelques thèses (non nécessairement compatibles les unes avec les autres) que l'on trouve plus ou moins explicitement dans les travaux sur le temps, et plus particulièrement sur les temps verbaux.

(T1) Les temps verbaux d'une langue donnée font système. Les oppositions pertinentes entre temps varient d'une langue à l'autre, de même que varient leur nombre et leurs fonctions.

(T2) Les temps verbaux ont un contenu représentationnel. Aux différents emplois des temps verbaux correspondent différentes valeurs sémantiques.

(T3) Le contenu représentationnel des temps verbaux est soit *temporel*, soit *aspectuel*, soit *modal*.

(T4) Les temps verbaux sont soumis à des contraintes de distribution aux plans linguistique et textuel.

La première thèse semble évidente, notamment du point de vue linguistique (l'idée de système est en effet à la base des travaux en linguistique structurale). Nous verrons cependant qu'une approche systémique ne peut simplement se justifier d'un point de vue fonctionnel : on ne comprendrait pas la redondance des temps du passé (passé composé, imparfait, passé simple) et des temps du futur (futur simple, futur proche), ni les relations entre temps simples et temps composés.

Si, d'un autre côté, il est généralement admis que les temps verbaux ont un contenu représentationnel (les temps réfèrent soit à des événements passés, soit à des événements présents, soit à des événements futurs), leur contenu représentationnel n'est pas réductible à un ensemble de conditions

de vérité. Ensuite, la variation liée aux emplois des temps verbaux interroge la relation entre sémantisme et emplois, qui se pose d'une manière analogue pour les connecteurs pragmatiques. C'est cette variation qui légitime une approche pragmatique des temps verbaux.

Le contenu temporel (rapports d'antériorité, de simultanéité, de postériorité au moment d'énonciation), aspectuel (nature du procès, accompli *versus* inaccompli, ponctuel *versus* duratif, etc.) et modal (probabilité, irréalité, etc.) des temps verbaux illustre parfaitement la complexité de leurs propriétés sémantiques et pragmatiques. La plupart des travaux sur les temps verbaux ont cependant davantage insisté sur leurs propriétés temporelles (notamment pour des raisons liées aux formalismes logiques utilisés). Mais la dimension aspectuelle est fondamentale pour la représentation des configurations narratives dans les textes (et notamment l'opposition entre avant-plan et arrière-plan, cf. Hamburger 1986, Weinrich 1973 et Reinhart 1986). Quant à la dimension modale, elle est illustrée par le futur (un événement futur ne peut être dit vérifié au sens ou un événement passé l'est, mais au sens ou un événement est certain, probable, possible, etc.) et par le caractère contre-factuel de l'imparfait, du plus-que-parfait et du conditionnel.

Enfin, les variations d'emplois des temps dans les textes, la redondance des systèmes du passé et la relation temps simples-temps composés ont conduit à décrire les distributions textuelles des temps verbaux en termes de deux sous-systèmes temporels, soit d'un point de vue systémique (on parlera de systèmes anaphorique et déictique) soit d'un point de vue textuel (on opposera temps du discours ou du commentaire et temps de l'histoire ou du récit).

Ces thèses, bien que discutables, ne sont pas complètement erronées. Mais elle ont le désavantage de poser le problème de la référence temporelle indépendamment d'autres problèmes sémantiques et pragmatiques (connecteurs, anaphore par exemple) et surtout d'être indépendantes de théories linguistique ou pragmatique globales. Dans ce chapitre, nous aimerions adopter un point de vue inverse, à savoir formuler le problème de la référence temporelle d'une manière non spécifique au problème de la temporalité, et proposer une solution proche de celles adoptées pour les anaphores et les connecteurs pragmatiques.

1.3. Les domaines

Ce qui surprend le lecteur abordant la littérature sur le temps, c'est la diversité des problèmes, des théories et des domaines. Comme pour d'autres objets linguistiques (l'anaphore ou les connecteurs par exemple), il n'y a de consensus ni sur les observables, ni sur le domaine de formulation des problèmes. La première question est importante, car il est raisonnable de postuler qu'une problématique scientifique se constitue autour de questions ou de problèmes empiriques. En fait, les problèmes communs, pour les études sur le français, se limitent (i) à la redondance des temps du passé et (ii) à la distribution (plus ou moins complémentaire) des temps verbaux dans les textes. Cela dit, un grand nombre de questions transversales sont abordées, notamment le problème de la nature indexicale ou non indexicale des temps verbaux, les rapports entre systèmes temporels et systèmes adverbiaux, le problème de l'interprétation séquentielle des énoncés dans les récits, etc. Cette diversité de problématiques explique en partie la diversité des théories convoquées pour aborder le problème de temps verbaux : logique intensionnelle, sémantique des représentations discursives, linguistique textuelle, narratologie, linguistique de l'énonciation, théorie de l'argumentation, pragmatique gricéenne, sémantique des situations, espaces mentaux, etc. Cela dit, ces recherches ont donné lieu à des approfondissements variables□ on trouvera par exemple beaucoup de travaux de sémantique formelle (dans le cadre de la sémantique de Montague) et de logique temporelle, alors que les théories pragmatiques ont peu ou pratiquement pas abordé ce domaine¹.

Nous voudrions, ici, essayer de dissiper quelques malentendus et confusions très souvent commis à propos de la sémantique et de la pragmatique du temps, notamment à propos des relations entre temps et énonciation d'une part et entre sémantique et pragmatique du temps d'autre part.

(i) **Temporalité et énonciation.** La plupart des travaux sur le temps rappellent le caractère intrinsèquement déictique du temps verbal. Cette propriété est liée à la définition de la déixis comme catégorie linguistique associée à la personne, au lieu et au temps : la langue est un phénomène

¹ Pour s'en convaincre, on remarquera que l'ouvrage de référence de Levinson (1983) ne consacre que 6 pages à la déixis temporelle (pp. 73-79).

égocentrique, qui donne une place linguistique et fonctionnelle particulière à la première personne (*je*), au lieu de l'énonciation (*ici*) et au moment de l'énonciation (*maintenant*). Le présent étant la marque de la coïncidence entre événement et discours, il en a été généralement conclu que le temps grammatical est sui-référentiel (cf. Benveniste 1966) et constitue une trace, parmi d'autres, de la sui-référentialité du langage. On notera cependant que cet argument, à la base d'approches non référentielles du temps, n'est pas le seul à avoir été proposé pour une approche donnant un rôle central à l'énonciation dans le traitement du temps. L'analyse de Reichenbach (1947, 290), par exemple, distingue le point de la parole (*point of speech* ou *S*), le point de référence (*point of reference* ou *R*) et le point de l'événement (*point of the event* ou *E*). *S* est ainsi, d'un point de vue strictement logique, intégré à la description des principaux temps de l'anglais. Il semble donc difficile, que ce soit dans un cadre représentationnel ou non représentationnel, d'éviter de formuler la problématique des temps verbaux relativement à celle de l'énonciation.

(ii) **Sémantique et pragmatique.** Si les temps verbaux ont été au centre des théories de l'énonciation, il est significatif d'observer que la plupart des travaux d'orientation formelle relèvent de la sémantique vériconditionnelle (cf. Vet 1980, Kamp 1981, Nef 1986) plutôt que de la pragmatique (cf. Vet 1985¹). Pourquoi parler de sémantique des temps verbaux, et en quoi la temporalité en langue a-t-elle à voir avec la pragmatique ? Nous verrons que le fait qu'une problématique sémantique, plutôt que syntaxique, soit attachée au temps n'est pas surprenant : (i) le temps est une catégorie grammaticale, mais également une notion; (ii) à telle marque temporelle (par exemple *-ait*) est associé un grand nombre de "valeurs"; (iii) enfin, comprendre un énoncé, c'est comprendre sa référence temporelle, à savoir l'intervalle temporel qu'il désigne. Cet argument (informel) a été complété par des arguments plus formels en faveur d'une analyse *vériconditionnelle* du temps linguistique. Ainsi, (1a) et (1b) n'ont pas les mêmes conditions de vérité, ce qui permet de conclure que les temps verbaux définissent des conditions de vérité (cf. Bennett & Partee 1978, Guenther 1978, Vet 1980, C. Smith 1986, Nef 1986)□

¹ Il faut noter que la pragmatique à laquelle il est fait allusion est la tradition formaliste de la pragmatique indexicale, et non la tradition gricéenne de la pragmatique non vériconditionnelle.

- (1) a. Quand Jean arriva, Pierre partait.
b. Quand Jean arriva, Pierre partit.

Dans une perspective formelle, il est légitime de parler de *sémantique des temps verbaux*. Cela dit, comme l'a remarqué Ducrot (1979), la substitution d'un temps à un autre ne produit pas toujours de changement de valeur de vérité. Ainsi les phrases (2a) et (2b) ont les mêmes conditions de vérité :

- (2) a. L'année dernière, il a plu souvent.
b. L'année dernière, il pleuvait souvent.

Dans les deux cas, il est dit la même chose, à savoir qu'il est vrai que la pluie a été fréquente dans la période considérée comme l'année précédant l'année incluant le moment de l'énonciation. Par contre, les énoncés (3B) et (4B) ne peuvent constituer des enchaînements pour les mêmes énoncés. Ainsi, Ducrot montre que parmi les questions (3A) et (4A), qui varient quant au temps, seul la question à l'imparfait peut recevoir la réponse *non, seulement en mai* :

- (3) A : Jean a-t-il vécu à Paris l'année dernière ?
B : * Non, seulement en mai.
- (4) A : Jean vivait-il à Paris l'année dernière ?
B : Non, seulement en mai.

Le caractère *pragmatique* des temps verbaux n'a pas la même signification que dans les travaux d'orientation formaliste. La pragmatique ne doit pas ici se comprendre comme "l'étude des cas où l'interprétation dépend de facteurs inhérents au contexte d'énonciation" (Vet 1985, 3), ni les temps verbaux comme "exprimant toujours une relation, directe ou indirecte, avec le moment d'énonciation" (*ibid.*). Il n'y a pas, selon le point de vue développé dans cet ouvrage, de possibilité d'interprétation complète d'un énoncé qui ne mobilise la pragmatique : l'interprétation littérale est un cas marqué de l'interprétation, et les formes logiques dérivées de la syntaxe sont généralement enrichies en vue du traitement pragmatique inférentiel. De plus, certains aspects pragmatiques liés à la référence temporelle (comme l'interprétation des déictiques temporels) peuvent être indépendants du moment de l'énonciation, comme le montre l'exemple narratif suivant tiré de Vuillaume (1990, 9) :

- (5) Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui jadis avait été le témoin de triomphes si brillants. *Aujourd'hui* personne ne lui

adressa la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore. (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*)

Dans ce chapitre, nous n'identifierons pas la pragmatique des temps verbaux en particulier, et de la référence temporelle en général, au caractère indexical du temps. Nous tenterons au contraire de développer une approche de la référence temporelle qui n'est pas indexicale par nature, essaierons de montrer en quoi consiste les principaux mécanismes d'assignation de la référence temporelle et assignerons à la pragmatique la tâche d'expliquer comment se fait l'ancrage déictique ou anaphorique des temps verbaux.

2. Les problèmes liés au temps dans la langue et dans le discours

Nous avons mentionné cinq classes de problèmes associés traditionnellement à la référence temporelle (cf. 1.1.). Nous aimerions, dans ce paragraphe, expliciter un peu plus en quoi ces questions concernent la temporalité. Nous commencerons par aborder le problème du temps de manière classique, en distinguant *temps linguistique* et *temps sémantique*¹. Nous examinerons ensuite les relations entre la sémantique du temps et celle de l'espace, les différentes catégories linguistiques du temps, les systèmes temporels verbaux, et enfin les temps verbaux dans les textes².

2.1. Temps sémantique et temps linguistique

Le temps est une catégorie verbale qui s'organise en système. Mais le concept "temps" n'est pas en lui-même une catégorie linguistique. On sait à cet effet que certaines langues, comme le malais et le chinois, n'ont pas de temps, au sens des temps grammaticaux des langues indo-européennes. La correspondance que nous établissons, en tant que sujets parlants, entre les catégories grammaticales représentées par les temps verbaux (le passé

¹ On trouve des oppositions parallèles, par exemple entre *temps grammatical* et *temps notionnel* dans la tradition guillaumienne (cf. Borillo 1982) ou encore entre *temps linguistique* et *temps chronologique* (cf. Closs Traugott 1975).

² Le problème de la co-occurrence des temps du passé et des déictiques sera abordé au paragraphe 4.3.3.

(composé), le présent, le futur) et les concepts PASSE, PRESENT et FUTUR est le résultat d'une longue tradition d'analyse grammaticale dont l'origine tient à la structure du latin et à son analyse. Ainsi, si l'on reprend l'analyse qu'en donne Madvig (tirée de Vet 1980), on comprend la mise en correspondance entre concepts temporels et temps grammaticaux :

	I Praesens	II Praeteritum	III Futurum
in praeterito	1. scribo 2. scribebam	scripsi scripseram	scribam scripsurus eram
in futuro	3. scribam	scripsero	scripsurus ero

Figure 1. *Le système de Madvig*

Ce système contient deux axes : sur l'axe horizontal sont opposés les trois paradigmes conceptuels du PRESENT, du PASSE et du FUTUR; sur l'axe vertical, chaque paradigme est décliné selon ces trois catégories. On obtient huit temps, organisés en trois systèmes, contenant chacun un temps de base¹. A côté des temps de base, on trouve un passé du présent, un futur du présent; un passé du passé, un futur du passé; un passé du futur, un futur du futur. Si l'on applique ce système au français, on obtient le tableau suivant :

	I Présent	II Passé	III Futur
dans le passé	1. j'écris	j'ai écrit	j'écrirai
dans le futur	2. j'écrivais	j'avais écrit	j'écrivais
	3. j'écrirai	j'aurai écrit	∅

Figure 2. *Le système de Madvig appliqué au français*

On constate que, appliqué au français, ce mode de représentation du temps donne des résultats décevants : certains temps sont absents (le passé simple, le conditionnel passé, le passé antérieur) et il n'y a rien qui corresponde au futur dans le futur (la périphrase *j'irai + Vinf.* n'étant qu'un

¹ Le tableau contient neuf temps, mais la forme *scribam* intervient deux fois : comme futur du présent et comme temps de base du futur.

pis aller, comme le montre ? *J'irai écrire*). La version que donne Jespersen (1924) du système des temps, si elle intègre de manière explicite la dimension linéaire du temps, est sujette aux mêmes critiques : redondance des temps dans une même catégorie et incomplétude du système des temps verbaux :

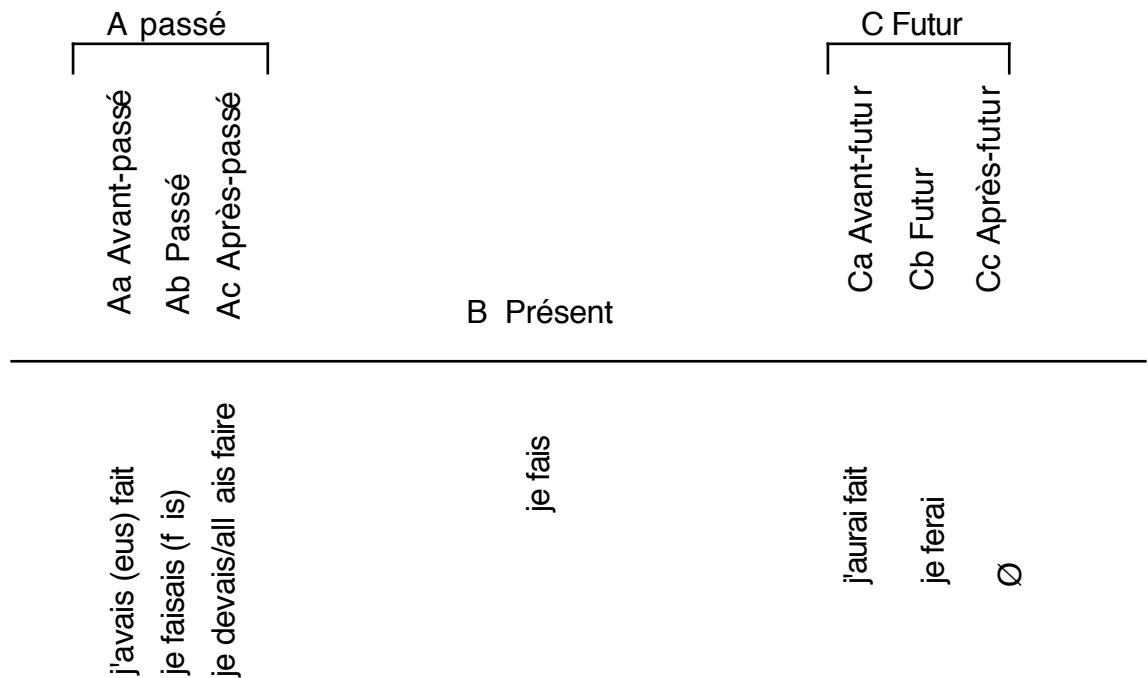


Figure 3. *Le système de Jespersen*

Si les paradigmes des grammairiens nous ont habitués à penser le temps sémantique en termes de catégories grammaticales, cela ne signifie nullement que les concepts PASSE, PRESENT et FUTUR sont linguistiquement pertinents pour la représentation du temps. Lyons (1980) a observé que l'opposition pertinente dans le système des temps verbaux en anglais était l'opposition *passé/non-passé* : le présent est le cas non marqué morphologiquement, et le futur est un temps modal lié à la présence non d'une marque morphologique (comme en français¹) mais d'un auxiliaire. L'approche de Lyons (1980) est ontologique, et définit un certain nombre de catégories temporelles fondamentales.

¹ Le français contient également un futur "modal", dit futur proche (*il va partir* versus *il partira*).

(i) Lyons distingue tout d'abord l'**absence de temps grammatical pour les phrases et pour les propositions** : une phrase non marquée pour le temps grammatical est tout simplement une phrase sans forme verbale finie. Il faut noter qu'une phrase non marquée pour le temps grammatical n'est pas une exception dans une langue marquée pour le temps grammatical. Ainsi, les phrases (6) sont non marquées pour le temps grammatical :

- (6) a. Attention au chien.
b. Il est interdit de marcher sur la pelouse.

(ii) Lyons distingue de ce premier cas de figure les **propositions intemporelles**, à savoir les propositions pour lesquelles la question de la référence temporelle n'a pas lieu d'être posée. L'exemple qu'il donne est celui des vérités éternelles des mathématiques et de la théologie. Suivant Lyons, on pourrait dire ainsi que (7) représente des cas de propositions intemporelles :

- (7) a. Deux et deux font quatre.
b. Dieu est juste.

(iii) Une **proposition omnitemporelle** n'est pas équivalente à une proposition éternellement vraie. Pour Lyons, une proposition omnitemporelle est "une proposition dont la valeur de vérité est constante pour toutes les valeurs de t_i dans un ensemble fini ou infini de points du temps ou d'intervalles de temps $\{t_1, t_2, t_3, \dots, t_n\}$ " (Lyons 1980, 301). Généralement, les propositions omnitemporelles, comme les propositions intemporelles, sont exprimées au présent, bien que son usage ne soit pas identique (par exemple, *Le soleil se lève tous les jours* est typiquement une proposition omnitemporelle).

(iv) Les propositions qui ne sont pas intemporelles sont **liées par le temps chronologique**. Les propositions omnitemporelles sont liées par le temps, mais sont temporellement non restreintes.

Ces catégories permettent principalement à Lyons d'expliquer la **fonction non déictique et non temporelle** de certains emplois du présent, notamment dans (8a) (proposition intemporelle), (8b) (proposition omnitemporelle), (8c) (proposition générique), (8d) (proposition gnomique, i.e. vérité générale exprimée dans les proverbes et les aphorismes) :

- (8) a. Dieu est juste.
b. Le soleil se lève chaque jour.

- c. Les vaches sont herbivores.
- d. Charité bien ordonné commence par soi-même.

Une proposition marquée pour le temps grammatical n'est pas simplement liée au temps, ou encore temporellement restreinte : "elle contiendra une référence à un point ou une période du temps uniquement identifiable en fonction du point zéro de l'énonciation" (Lyons 1980, 303). Le temps linguistique est donc, pour Lyons, une catégorie intrinsèquement déictique.

Si les distinctions entre *passé*, *présent* et *futur* ne sont pas essentielles pour décrire le temps, quelles en sont les distinctions pertinentes ? Lyons propose les oppositions *simultanéité* versus *non-simultanéité* et *antériorité* versus *postériorité* pour définir les catégories temporelles : "Étant donnée que t_0 est le point-zéro (auquel on réfère au moyen de 'maintenant' en français), alors : (a) si $t_i=t_0$, t_i réfèrera au même temps que t_0 et définira ainsi le temps grammatical présent; (b) si $t_i \neq t_0$, t_i réfèrera à un point ou une période de temps qui n'est pas simultanée à t_0 , et il définira le non-présent (auquel on peut référer au moyen de 'alors' en français); (c) si $t_i < t_0$ (" t_i est antérieur à t_0 "), t_i réfèrera à un point ou période dans le passé; (d) si $t_i > t_0$ (" t_i est postérieur à t_0 "), t_i réfèrera à un point ou période dans le futur" (Lyons 1980, 304).

Les notions temporelles PASSE, PRESENT et FUTUR sont donc dérivées logiquement à partir de trois relations fondamentales (simultanéité, antériorité et postériorité). Cette sémantique est classique dans l'analyse logique, qui introduit, selon les besoins des systèmes, de nouvelles relations (comme par exemple le *recouvrement* chez Kamp 1981 et Nef 1986, ou l'*inclusion*).

2.2. Temps et espace

On a observé depuis longtemps (cf. Guillaume 1965¹, Fillmore 1975, Fauconnier 1984) que la catégorie linguistique du temps utilise des structures de représentation spatiale. La spatialisation du temps intervient

¹ "L'esprit humain est ainsi fait qu'il a l'expérience du temps, mais n'en a point de représentation. Il lui fait la demander à des moyens constructifs et descriptifs qui sont de l'ordre de l'espace" (Guillaume 1965).

principalement à deux niveaux : au niveau textuel, et au niveau du système de la langue.

(i) Au niveau textuel, Fauconnier (1984, 176) a montré le rôle productif de la **métaphore du récit comme trajet**. Des expressions comme *parcourir un récit, y entrer, s'y perdre, aller jusqu'au bout, arriver à un certain point (du récit), revenir en arrière dans le récit*, etc. en sont la trace. De plus, il n'est pas rare de trouver des déictiques de lieu jouant le rôle de connexion temporelle dans le récit, comme par exemple *ici* en (9) :

(9) Max leva son poignard; *ici* les choses se gâtèrent.

Pour Fauconnier, ce type d'exemples constitue un argument pour sa théorie du transfert entre espaces mentaux. Le récit serait constitué, entre autres, de l'*espace (temporel) de l'univers raconté*, constitué d'événements et de périodes et dont les protagonistes sont les personnages du récit, et aussi d'un *espace (spatial) parcouru*, contenant les points, les tournants du récit, espace dans lequel les protagonistes sont le narrateur et le lecteur. Un déictique (et plus spécifiquement un déictique de lieu) renvoie toujours à l'espace parcouru (les déictiques supposant un contexte d'énonciation pour leur interprétation, et donc un locuteur et un auditeur), et le principe (métonymique) d'identification entre espaces explique la possibilité d'une telle occurrence.

(ii) Fillmore a montré (Fillmore 1975, 28-29) le rôle d'axes spatiaux, notamment l'orientation *front/back (devant/derrrière)*, pour la sémantique des expressions temporelles. L'exemple que donne Fillmore est le suivant □

(10) Success lay behind them, failure lay ahead them.
Le succès est derrière eux, l'échec devant eux.

Ce que permettent d'identifier les prépositions *behind* et *ahead* n'est pas des lieux, mais des périodes antérieures et postérieures au moment de l'énonciation. Le même phénomène se produit à l'aide des syntagmes *le N suivant* et *le N prochain*, comme le montrent les expressions de (11) :

(11) a. dans les mois suivants (*in the following months*)
b. dans les mois à venir (*in the months ahead*)

Ce que montrent ces exemples, c'est qu'il y a deux manières de localiser une période temporelle. En effet, la période visée en (11) est la même : elle désigne une période postérieure au moment de l'énonciation. Mais les deux expressions ne présentent pas le référent temporel de la même

manière : en (11a), la période visée est *derrière* (les mois suivent); en (11b), elle est *devant* (les mois viennent). Si on admet que le temps est à la fois *unidirectionnel* et *unidimensionnel*, on peut ajouter une autre différence entre (11a) et (11b) : en (11a), c'est le temps qui se déplace, alors que c'est le monde qui se déplace en (11b). Ceci s'explique pour Fillmore par la *métaphore du mouvement*, qui "permet de penser le "monde" comme se déplaçant dans le temps, ou le monde comme fixe et le temps passant par lui" (Fillmore 1975, 28. Nous traduisons). La relation entre la métaphore du mouvement et l'axe devant/derrière est la suivante □ "Dans la métaphore du mouvement, l'axe devant/derrière est placé d'une manière ou d'une autre selon que l'on regarde le temps comme stable et le monde en mouvement, ou selon que le monde est pris comme le point de référence fixe et le temps pensé en mouvement" (Fillmore 1975, 28).

2.3. Les catégories linguistiques du temps

Le temps est marqué linguistiquement par des catégories linguistiques variées. On notera ainsi les marques suivantes du temps linguistique, exemplifiées par les exemples (12) à (16) : suffixe verbal, auxiliaire, adverbe de temps, complément circonstanciel, subordonnée temporelles :

- (12) Pierre *sortait* tous les jours.
- (13) Pierre *était* sorti.
- (14) a. *Alors*, Pierre sortit en courant.
b. *Hier*, Pierre est sorti.
- (15) *Lundi 3 avril*, Pierre sortait voir son ami Marcel.
- (16) *Lorsque Pierre entra*, Marie téléphonait.

Cette variété d'expressions temporelles, même si elle rend la description linguistique complexe, n'est pas surprenante, et se retrouve pour d'autres unités linguistiques à fonction pragmatique, comme les connecteurs par exemple. Cela dit, même si le problème des temps verbaux est central pour le traitement de la référence temporelle, il serait peu cohérent d'envisager un traitement des temps verbaux qui exclut *a priori* la prise en compte des autres marques temporelles pour les raisons suivantes.

- (i) Si le temps est une catégorie morphologique appartenant au verbe, l'information temporelle qu'elle contient concerne l'unité linguistique

phrase □ “sémantiquement, dit Lyons (1980), le temps est une catégorie de la phrase”¹.

(ii) La référence temporelle est assignée à une phrase soit par défaut (c’est le moment de l’énonciation qui est pertinent) soit par l’intermédiaire d’une autre marque temporelle (adverbe temporel, complément circonstanciel, proposition subordonnée temporelle, etc.). Ainsi, dans les exemples (17), le temps du verbe ne constitue pas l’information temporelle décisive pour la référence temporelle □

- (17) a. Hier, je rencontre Marie.
 b. En 1982, Paris était encore habitable.
 c. Lorsque j’étais à Paris, l’inflation était de 13%.

(iii) Dans les enchaînements temporels, le temps des verbes n’est généralement pas décisif pour l’interprétation temporelle, à savoir la détermination du type de relation entre énoncés (relation causale ou non causale, de succession, d’antériorité, de simultanéité) :

- (18) a. Pierre a marché sur une peau de banane et s’est cassé la
 jambe
 b. Pierre marche sur une peau de banane et se casse la jambe.
 c. Pierre marcha sur une peau de banane et se cassa la jambe.

2.4. Le système des temps verbaux

L’une des questions centrales de la description des temps verbaux est celle du système qui les gouverne. On peut, sommairement, dégager deux types d’approches : (i) les **approches systémiques**, qui décrivent l’organisation du système temporel du français en termes fonctionnels (à chaque temps est assignée une fonction particulière dans le système, définie par un nombre limité de paramètres); (ii) les **approches textuelles**, qui situent la fonction des temps verbaux relativement à leurs distributions dans les textes et à leurs fonctions sémantiques et énonciatives. Ces approches ont pour objet principal d’expliquer pour le français la redondance des temps du passé.

¹ Nous verrons que les stratégies d’analyse logico-sémantique du temps, par opérateur temporel ou par quantification, explicite l’idée que le temps a pour domaine une proposition ou une relation prédicative.

2.4.1. Approches systémiques

Le premier type d'approche, **systémique**, donne une explication de la redondance des temps du passé en termes de coexistence de deux systèmes temporels, l'un articulé autour du présent et le second autour de l'imparfait (cf. Martin 1971, Vet 1980). L'argument principal en faveur de deux systèmes temporels est de nature énonciative : le premier système (comprenant le passé composé, le présent et le futur) définit des repères temporels (antériorité, simultanéité, postériorité) relativement au moment de l'énonciation; le second système (comprenant principalement le plus-que-parfait, l'imparfait et le conditionnel) définit ces repères relativement à un moment disjoint référentiellement du moment de l'énonciation. Ces systèmes ont été représentés de la manière suivante par Martin (figure 4) □

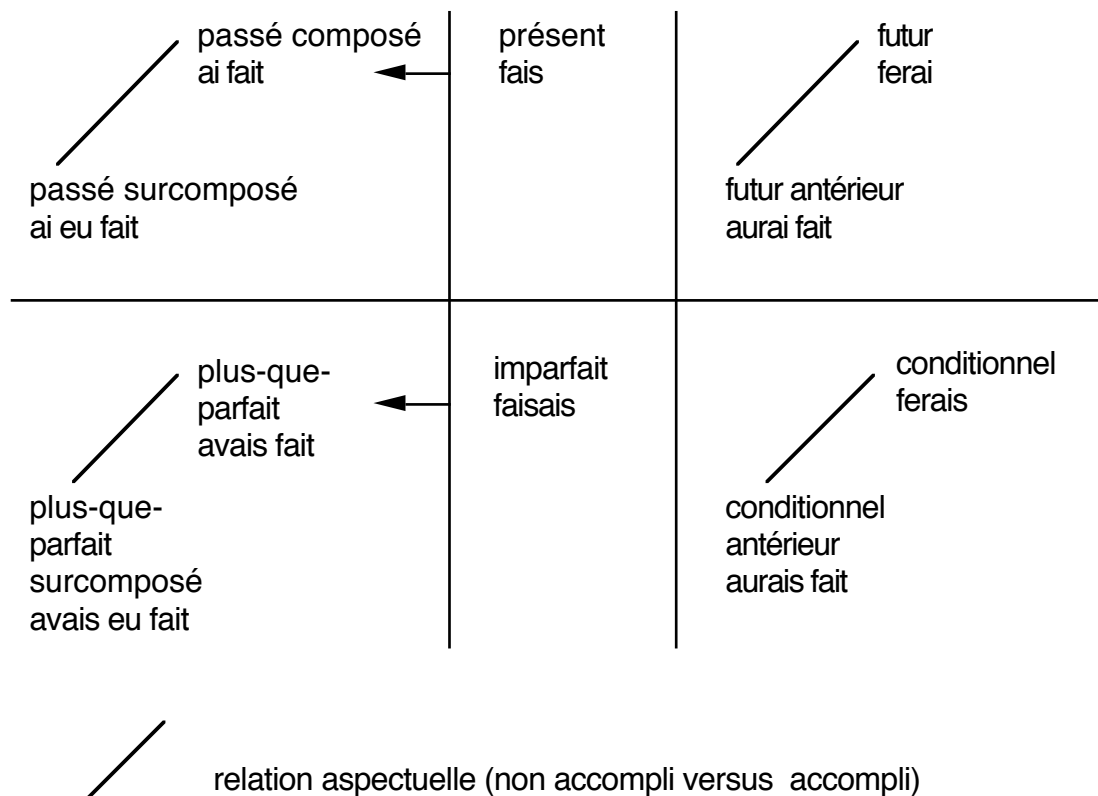


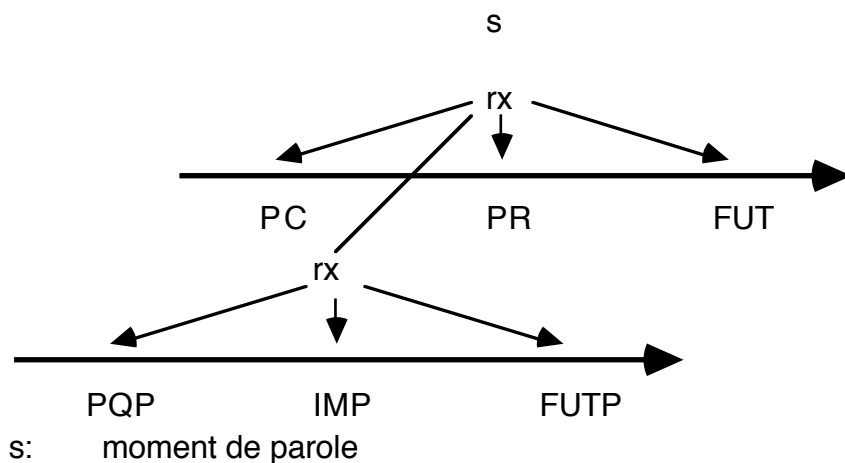
Figure 4. *Le système des temps verbaux par Martin (1971)*

Comme précédemment, cette représentation intègre la dimension linéaire du temps (orientée de gauche - passé - à droite - futur), mais en plus elle indique, de manière aspectuelle et non temporelle, les relations entre temps simples (temps de l'inaccompli) et temps composés (temps de l'accompli). Cependant – outre l'étanchéité entre ces deux systèmes – que faire des conditionnels du type de (19) ?¹

(19) J'aimerais que tu mettes ta robe rouge.

le système est incomplet, car il n'y a pas de place pour le passé simple. La redondance entre temps du passé n'est donc qu'incomplètement résolue² l'opposition entre passé composé et imparfait est certes expliquée, mais l'opposition *passé simple-imparfait* ne l'est pas.

Les mêmes critiques valent pour l'analyse que fait Vet (1980) du système des temps du français (cf. figure 5), qui explicite le caractère déictique du système du présent (dans lequel il y a coïncidence entre le moment de parole et le point de référence) et le caractère non déictique du système de l'imparfait (dans lequel il y a non-coïncidence entre le moment de parole et le point de référence). Mais, encore une fois, l'opposition entre passé simple et imparfait n'est pas expliquée² :



¹ On pourrait objecter à cet argument qu'en (19), il s'agit d'un conditionnel modal, et non d'un conditionnel temporel (futur dans le passé). Cette objection, pour admise qu'elle est dans la plupart des grammaires traditionnelles, est certes commode, mais elle n'est guère satisfaisante du point de vue explicatif : comment dès lors expliquer qu'une même marque temporelle ait des emplois si distants (temporel et modal) ?

² En fait, cette situation est généralement expliquée par le fait que le passé simple est un temps de l'écrit et que le système de l'imparfait décrit est celui du code oral. Cet argument non fonctionnel tombe malheureusement sous le coup de critiques du type : comment expliquer qu'un enfant de 4 ans soit capable de raconter des histoires au passé simple ?

r_x :	point de référence
$r_x = s$	
PC	passé composé (<i>j'ai chanté</i>)
PR	présent (<i>je chante</i>)
FUT	futur (<i>je chanterai</i>)
$r_x < s$	
PQP	plus-que-parfait (<i>j'avais chanté</i>)
IMP	imparfait (<i>je chantais</i>)
FUTP	futur du passé (<i>je chanterais</i>)

Figure 5. Le système des temps verbaux par Vet (1980)

Il faut noter que cette conception des temps verbaux est à la base d'une première répartition des temps en termes de l'opposition déixis/anaphore : le système du présent peut être dit *déictique*, puisqu'il traduit la coïncidence entre repère temporel et moment de parole, alors que celui de l'imparfait sera dit *non déictique* (c'est-à-dire *anaphorique*), puisqu'il traduit la non-coïncidence entre moment de parole et repère temporel. On trouve chez Klum (1961) une telle répartition des temps verbaux et des adverbies temporels en deux systèmes : le premier système (déictique) est dit *nynégoцентриque*, car centré sur le locuteur et la relation de communication (*hier-maintenant-demain*); le second système (anaphorique) est dit *allocentrique*, car il centré sur un autre point de repère que le locuteur (*la veille-alors-le lendemain*).

2.4.2. Approches textuelles

La deuxième approche peut être qualifiée de *textuelle*, car elle privilégie non pas l'aspect paradigmatique des temps verbaux, mais leurs emplois dans les textes, dont les propriétés sont à l'origine de distributions (partiellement) complémentaires. Chez Benveniste (1966) sont dégagés deux types d'organisation textuelle (deux *plans d'énonciation*), le *discours* et l'*histoire*. La corrélation entre plans d'énonciation et temps verbaux est complétée par une corrélation entre plans d'énonciation et système des pronoms personnels : les *pronoms déictiques* ou *indicateurs* (*je* et *tu*) appartiennent au plan du discours, et les *anaphoriques* ou *substitués* (pronoms de 3^e personne) au plan de l'histoire. On retrouve l'opposition entre *déixis* et *anaphore*, mais elle donne des définitions différentes aux systèmes temporels. Les systèmes temporels dégagés ne sont pas organisés

autour de l'axe temporel (passé, présent, futur) et des axes nynégocentrique et allocentrique : dans l'histoire, tous les temps sont possibles, sauf le passé simple; dans le récit, les temps principaux sont le plus-que-parfait, le passé simple, l'imparfait, le conditionnel et seule la 3^e personne est tolérée. L'analyse de Benveniste contraste avec l'analyse systémique, dans la mesure où les préférences sont accordées aux propriétés énonciatives et textuelles des marques de la subjectivité (temps verbaux et pronoms personnels) plutôt qu'aux propriétés référentielles des temps verbaux.

L'analyse de Weinrich (1973) constitue la prolongation à la fois de la théorie de Benveniste (les temps verbaux s'organisent en deux systèmes renvoyant à deux plans d'énonciation) et celle de Hamburger (1986) : les temps verbaux sont démunis de toute référence temporelle et consistent en des "signes obstinés", i.e. à haut degré de fréquence indiquant une *attitude de locution* (commentaire ou récit) et une *perspective de locution* (rétrospective, prospective, ou nulle). La classification obtenue (cf. figure 6) se caractérise par une répartition complémentaire des temps verbaux et résout de manière textuelle la différence entre passé simple (défini comme temps de l'avant-plan) et imparfait (défini comme temps de l'arrière-plan) opposés sur l'axe de la *mise en relief* :

<i>Perspective de locution</i>	<i>Attitude de locution</i>	
	récit	commentaire
rétrospection	plus-que-parfait, passé antérieur	passé composé
prospection	conditionnel	futur
point zéro	imparfait, passé simple	présent
<i>Mise en relief</i>		
arrière-plan	imparfait	
avant-plan	passé simple	

Figure 6. *Les temps verbaux chez Weinrich (1973)*

Cette approche, comme celle de Benveniste, est défectueuse sur deux plans.

(i) Elle autorise des "prédictions" fausses : impossibilité de la co-présence de la première personne et du passé simple chez Benveniste, et impossibilité

de la co-présence de marques du monde commenté (déictiques temporels) et de marques du monde raconté (imparfait et passé simple) chez Weinrich. Or Hamburger (1986) pour l'allemand et Vuillaume (1990) pour le français ont donné de nombreux exemples de telles co-occurrences.

(ii) En second lieu, elle est non référentielle et refuse d'attribuer des propriétés temporelles (passé, présent, futur) aux temps verbaux. Le raisonnement de Weinrich (qu'il reprend à Hamburger) est le suivant (cf. Vuillaume 1990) : *seuls les événements qui se sont réellement produits peuvent être dits passés; les événements de la fiction ne se sont pas produits réellement; donc ils ne peuvent être passés, et les temps qui les désignent ne réfèrent pas temporellement*. Mais ce raisonnement est erroné, car basé sur une prémisse fautive. Qu'est-ce qui autorise en effet Weinrich à affirmer que les événements fictionnels ne peuvent pas être passés, sinon le fait qu'ils ne sont pas réels ? Nous pensons au contraire que les temps verbaux ont une référence temporelle, mais que celle-ci est indépendante de la nature du monde (réel ou fictif) dans lequel ils sont vrais (cf. Reboul 1990 pour une approche pragmatique de la fiction qui n'est pas basée sur l'idée de monde de fiction).

3. Sémantique et pragmatique du temps : signification, référence ou effet de sens ?

La première question que nous aimerions poser à propos de la référence temporelle est celle de la nature sémantique et/ou pragmatique des informations temporelles communiquées dans une phrase : s'agit-il d'une signification temporelle, d'une référence temporelle ou d'un effet de sens ? Prenons quelques exemples pour expliciter un peu les enjeux de ces questions.

(i) *Signification temporelle*. Peut-on affirmer que l'énoncé (20), qui ne contient aucune marque de temps (il n'y a pas de verbe conjugué), est défectueux du point de vue de l'information temporelle ?

(20) Interdit de marcher sur la pelouse.

Certainement pas. Tout locuteur du français est capable de comprendre que l'interdiction concerne la période précédant ou suivant sa lecture : si l'énoncé est affiché sur un panneau dans la pelouse d'un parc, l'interdiction

concerne, du point de vue du lecteur, la période qui le concerne directement, à savoir celle de son passage dans le parc. Mais il est également capable de comprendre que l'interdiction vaut au-delà de sa simple présence.

(ii) *Référence temporelle*. Qu'en est-il des textes narratifs ? La suppression des temps du passé perturbe-t-elle l'interprétation temporelle ? On se trouve devant la situation paradoxale suivante : la neutralisation des repères temporels introduits par les temps du passé dans la fiction ne supprime ni le caractère fictif de la narration, ni la possibilité de projeter les événements décrits dans le passé. Parallèlement, un roman d'anticipation écrit au passé ne rend pas la lecture paradoxale : les événements sont bien projetés dans le futur, mais dans un futur présenté comme révolu. Voici deux fragments de textes qui illustrent ces deux aspects paradoxaux :

(21) Le pan souillé du manteau glissé des épaules de la fille traîne maintenant sur une bonne largeur dans la boue noirâtre du mâchefer mêlé de terre dont est fait le trottoir. Sans cesser de pousser pour ainsi dire devant lui ses cris inarticulés et sauvages, le clown est maintenant parvenu au milieu de la piste où il s'immobilise, muet tout à coup, dans ses vêtements grotesques et pendants, au centre des cascades de rire qui l'entourent de toutes parts comme un grondement barbare déferlant sur lui des parois de l'entonnoir couvertes de spectateurs. (Claude Simon, *Triptyque*, Paris, Minuit, 1973, 49)

(22) Andrew Harlan entra dans la cabine. Elle avait une forme rigoureusement circulaire et elle s'encastrait parfaitement dans un puit vertical composé de baguettes largement espacées qui luisaient dans un invisible brouillard à six pieds au-dessus de la tête d'Harlan. Il régla le système de commande et appuya sur le levier de départ qui fonctionna sans à-coups.

La cabine ne bougea pas. (...)

Il avait pris place dans la cabine au 575^e siècle, base d'opération qui lui avait été assignée deux ans auparavant. A l'époque, le 575^e siècle avait été le point le plus avancé où il eût jamais voyagé. Maintenant, il remontait vers le 2456^e siècle. (Isaac Asimov, *La fin de l'éternité*, Paris, Denoël, 1967, 11)

En (21), le présent accompagné de *maintenant* n'implique la *cotemporalité* ni des deux scènes, disjointes spatialement et temporellement, ni des événements relativement à la lecture. De même, en (22), les temps du passé utilisés, indiquant le caractère achevé des événements décrits, n'impliquent pas que l'action se déroulant au 575^e siècle est passée par rapport au moment de la lecture.

(iii) *Effet de sens*. Prenons un dernier exemple. En (23), la relation temporelle et causale est-elle provoquée par le sens des propositions, la présence de marques temporelles ou encore le connecteur *et* ?

(23) Socrate but un coup et tomba raide. (de Cornulier 1985)

Si la relation n'était tributaire que du connecteur (ce serait dans ce cas une implicature conventionnelle au sens de Grice 1975), sa suppression devrait avoir comme conséquence l'annulation de l'implicature (les implicatures conventionnelles sont détachables et non annulables). Or ce n'est nullement le cas, comme le montre (24), car la deuxième phrase est interprétée comme conséquence de la première :

(24) Socrate but un coup. Il tomba raide.

La relation est-elle alors dépendante de la présence des temps verbaux, à savoir du passé simple ? Là encore, la réponse est négative. Les exemples (25) montrent que la même relation est conservée même si les temps verbaux sont changés :

- (25) a. Socrate boit un coup et tombe raide.
b. Socrate a bu un coup et est tombé raide.
c. Socrate boira un coup et tombera raide.

Cela dit, il faut nuancer la précédente affirmation : tous les temps ne sont pas ici possibles, comme le montre (26) :

(26) * Socrate buvait un coup et tombait raide
(lecture habituelle possible : "tous les samedis soirs").

Si ni le connecteur ni le temps des verbes ne sont responsables de l'interprétation temporelle et causale, reste l'ordre des propositions et leurs contenus comme responsables possibles. L'ordre est pertinent, comme le montre (27), mais la lecture causale appropriée ("la boisson est la cause de la mort de Socrate") peut être conservée en changeant les temps verbaux (cf. (28))☐

(27) * Socrate tomba raide et but un coup.

(28) Socrate tomba raide. Il avait bu un coup.

En d'autres termes, si la valeur temporelle et causale n'est pas déterminée linguistiquement, mais pragmatiquement, elle constitue une implicature conversationnelle généralisée, produite par la maxime d'ordre ("soyez ordonné").

Comment la signification des marques temporelles a-t-elle été abordée jusqu'ici ? Pour répondre à cette question, nous examinerons successivement les perspectives de la grammaire traditionnelle, de la sémantique de l'énonciation, de la logique temporelle, de la sémantique formelle et de la pragmatique de la pertinence.

3.1. La perspective grammaticale : valeur générale et emplois particuliers

La stratégie d'analyse que l'on rencontre dans une grammaire traditionnelle comme Grévisse (1986) consiste à dégager la valeur générale du temps analysé et ses emplois particuliers. Par exemple, Grévisse (1986, § 850, p. 1288-90) donne l'analyse suivante du *présent* :

(a) *Valeur générale* :

“Le présent est le temps de ce qui n'est ni futur ni passé, c'est-à-dire qu'il convient à la fois pour les faits qui se passent au moment de la parole et pour les faits intemporels (faits habituels; - vérités générales : maximes, proverbes, théorèmes; c'est le présent dit *gnomique*).”

(b) *Emplois particuliers* :

“1° Certains faits du passé récent ou du futur proche peuvent être présentés comme faisant partie du présent” :

[(29)] Votre père ? Je le quitte à l'instant.

“2° Dans un récit, on peut employer le **présent historique** (ou *narratif*) qui donne l'impression que le fait, quoique passé, se produit au moment où l'on parle” :

[(30)] Le comte Maréchal n'en peut plus. La charge maintenant l'écrase.

“3° Après *si* conditionnel, on emploie obligatoirement le présent pour un fait futur (le verbe principal étant, lui, au futur)” :

[(31)] Si vous partez demain, je vous suivrai.

On trouve, évidemment, un certain nombre de remarques à propos d'emplois qui ne peuvent être regroupées dans ces trois type d'emplois particuliers.

Pour l'*imparfait*, la même stratégie est utilisée. Après la description de sa *valeur générale* (“l'imparfait montre un fait en train de se dérouler dans

une portion du passé, mais sans faire voir le début ni la fin du fait”, Grévisse 1986, § 851, 1290), on trouve l’inventaire suivant des emplois particuliers :

(i) l’imparfait de *simultanéité* :

[(32)] Nous sortions à peine lorsqu’un orage éclata.

(ii) l’imparfait *narratif* ou *historique* qui “au contraire de la valeur fondamentale, marque un fait qui a eu lieu à un moment précis du passé” :

[(33)] Tout changeait à cinq heures par l’arrivée de Desaix.

(iii) l’imparfait d’*atténuation*, qui consiste à présenter un fait présent dans le passé pour ne pas choquer l’interlocuteur :

[(34)] Bonjour monsieur. Je venais voir si vous aviez réfléchi.

(iv) l’imparfait après un *si* hypothétique :

[(35)] Si j’avais de l’argent (aujourd’hui, demain), je vous en donnerais.

(v) l’imparfait *hypocoristique* ou “mignard (avec transposition de personnes) exprime un fait présent, comme si on donnait à ce fait plus d’étendue en l’étirant dans le passé” (p. 1292) :

[(36)] [si on joue au docteur :] j’étais malade, et tu appelais le docteur.

Quelles conclusions tirer de cette analyse ? Tout d’abord, on constate que si les emplois particuliers sont informativement liés à la référence temporelle, la valeur générale l’est beaucoup moins : pour le présent, c’est plutôt la valeur générique ou habituelle qui prime, pour l’imparfait le caractère aspectuel de l’événement narré ou décrit. En second lieu, les emplois particuliers peuvent contredire la valeur générale, comme c’est le cas pour l’imparfait narratif, “qui marque un fait qui a eu lieu à un moment précis du passé”. Troisièmement, les informations sont hétérogènes : la plupart des emplois sont répertoriés sur des critères sémantiques, mais on trouve des emplois (après *si*) commandés pour des raisons strictement syntaxiques (concordance des temps). Enfin, l’analyse linguistique d’un temps (comme l’imparfait donné dans Ducrot 1979) montre que la répartition entre valeur générale et emplois particuliers n’est pas nécessairement celle que donnent les grammaires traditionnelles □ Ducrot, ainsi, insiste sur la spécificité de l’imparfait de transformer un procès en propriété (sa “valeur générale”). Pour toutes ces raisons, les analyses en

termes de valeur générale et d'emplois particuliers ne peuvent être conservées.

3.2. Thèmes et propos temporels

Le but du travail de Ducrot (1979) est de donner une description de l'imparfait suffisamment générale pour inclure ses emplois particuliers comme l'itérativité et la contemporanéité. Son analyse est basée sur deux notions sémantiques et discursives : celles de *thème* et de *propos temporels*.

Les notions de thèmes et de propos temporels sont fondées sur les observations suivantes. Dans les enchaînements des phrases (37) et (38), le statut des informations temporelles n'est pas le même :

- (37) A : Qu'est-ce que tu as fait l'année dernière ?
B : L'année dernière, j'ai écrit ma thèse.
- (38) A : Quand as-tu acheté ta voiture ?
B : Ma voiture, je l'ai achetée en septembre dernier.

En (37), l'indication temporelle *l'année dernière* est le thème temporel de la réponse, alors que *en septembre* est le propos de la réponse en (38). Ces notions reçoivent les définitions suivantes :

“Une indication temporelle concerne le thème si elle sert à préciser la tranche de temps dont on parle ou à l'intérieur de laquelle on considère l'être dont on parle. Elle concerne le propos si elle constitue, totalement ou partiellement, l'information donnée au sujet du thème” (Ducrot 1979, 3).

La différence entre thème et propos temporels permet à Ducrot de proposer une description générale de l'**imparfait**, temps qui a la propriété, selon Ducrot, de *présenter son propos temporel comme une propriété*, caractéristique différemment décrite à travers la notion d'*arrière-plan* chez Weinrich (1973) et Reinhart (1986). Sa description se fait sur la base des deux propositions P₁ et P₂ (*ibid.*, 6) :

“P₁. Lorsqu'un énoncé est à l'imparfait, son thème est nécessairement temporel : c'est soit une période du passé, soit, plus fréquemment, un objet ou événement considéré à l'intérieur d'une certaine période du passé.

P₂. Lorsqu'un énoncé est à l'imparfait, l'état ou l'événement constituant son propos sont présentés comme des propriétés, comme des caractéristiques du thème, et qualifient celui-ci dans sa totalité”.

Selon P₁, il y a les mêmes différences entre (39a-b) et (40a-b) :

- (39) a. Pierre a volé.
b. Pierre est un voleur.
- (40) a. L'année dernière à Paris, il a fait chaud.
b. L'année dernière à Paris, il faisait chaud.

En (40), le thème commun est le climat à Paris. Mais la différence entre la phrase au passé composé et la phrase à l'imparfait tient à ce que en (40a), "la chaleur n'est affirmée que de certains éléments (indéterminés) du thème" (on ne dit rien de la température moyenne par exemple), alors qu'en (40b), "l'année est qualifiée du point de vue de la température comme un tout" (*ibid.*).

La deuxième proposition peut être illustrée à partir des enchaînements donnés en (41) et (42) : si le thème de l'énoncé à l'imparfait est qualifié globalement au moyen du propos, on comprend pourquoi B₂ n'est possible qu'avec l'imparfait.

- (41) A : Jean a-t-il vécu à Paris l'année dernière ?
B₁ : Oui, en mai.
B₂ : * Non, seulement en mai.
- (42) A : Jean vivait-il à Paris l'année dernière ?
B : *Oui, en mai.
B₂ : Non, seulement en mai.

L'une des conséquences de l'analyse de Ducrot est de pouvoir prévoir certains effets stylistiques dans les argumentations. Soient *P* une période passée correspondant au thème et *E* un événement particulier constituant le propos. Si *E* est à l'imparfait, cela laisse entendre que *E* a une importance suffisante pour caractériser *P* dans sa totalité, ce qui n'est pas le cas si *E* est au passé composé :

- (43) a. L'année dernière, je déménageais.
b. L'année dernière, j'ai déménagé.

Dans les argumentations, à savoir les enchaînements dans lesquels (43a) et (43b) justifient une conclusion, on comprend que (43a) puisse être particulièrement efficace, ou en tout cas plus efficace que (43b) pour justifier que le locuteur n'a rien fait pendant une année :

- (44) a. Je n'ai pas pu travailler l'année dernière : je déménageais.
b. Je n'ai pas pu travailler l'année dernière : j'ai déménagé.

Cette différence entre imparfait et passé composé est plus grande encore quand la durée de *E* est plus faible. Si l'énoncé (45a) peut paraître "bizarre", ce qui n'est pas le cas avec le passé composé (45b), il n'en est plus de même dans le contexte d'une argumentation comme (45c), où comme l'indique Ducrot (*ibid.*, 9) "dans la mesure où le locuteur compare les deux années du point de vue de sa situation financière, l'achat d'un appareil de photo, considéré comme un signe ou un indice de prodigalité, peut suffire, de ce point de vue, à caractériser l'année précédente dans sa totalité, et à justifier l'imparfait" :

- (45) a. ? L'année dernière, j'achetais un appareil de photo.
 b. L'année dernière, j'ai acheté un appareil de photo.
 c. Idiot que je suis! L'année dernière, j'achetais un appareil de photo dont je n'ai pas besoin et cette année, je n'ai même pas de quoi me payer le cinéma.

Cette description permet également de "sauver" des énoncés comme (46), à première vue impossible avec l'imparfait :

- (46) a. ? La semaine dernière, il pleuvait plusieurs fois.
 b. ? Hier deux banques américaines étaient saccagées.

Cette analyse, centrée sur certains effets argumentatifs de l'utilisation d'un temps comme l'imparfait, a le mérite d'une part de proposer une hypothèse générale pour la description de l'imparfait, et d'autre part de faire un certain nombre de prédictions sur les possibilités d'usage de ce temps¹. De plus, elle contraste avec les analyses grammaticales, dans la mesure où elle ne consiste pas en une collection de valeurs ou d'emplois particuliers, mais tente de donner une caractérisation générale, à partir de laquelle certains emplois (itérativité, contemporanéité) sont dérivés. Elle contraste également avec les analyses systémiques et textuelles, puisque la valeur d'un temps n'est pas fonction des relations systémiques ou textuelles entretenues avec d'autres temps, mais également avec les analyses sémantiques formelles et pragmatiques radicales.

¹ Ducrot montre à la fin de son article comment sa description permet d'expliquer les effets de contemporanéité et d'itérativité associés à l'imparfait. On trouvera une intéressante reprise de son analyse dans la tradition formaliste américaine dans C. Smith (1986).

3.3. L'analyse logique du temps : extension et intension

Il peut paraître *a priori* surprenant que la logique se soit intéressée au temps. En effet, un raisonnement logique est à première vue non dépendant de contraintes temporelles. Cela dit, beaucoup de travaux en logique temporelle¹ ont montré que le problème de la référence temporelle est un problème logique et philosophique pertinent. Nous montrerons quelle est l'origine de l'introduction des notions temporelles dans les systèmes logiques, et à quelles stratégies d'analyse elle a conduit.

(i) Le problème de la description logique du temps est lié à une propriété des systèmes logiques classiques, qui les oppose sur ce point aux langues naturelles : les langages logiques classiques ne contiennent que des propositions non marquées pour le temps. Pour traduire une phrase à l'aide d'un langage logique comme le calcul des prédicats, il faut faire abstraction de la référence temporelle associée au verbe ou à une autre marque temporelle. Par exemple, (47) sera traduit par (48), qui ne contient comme symboles qu'un prédicat (D) et un terme (j) :

(47) Jean dort.

(48) $D(j)$

(ii) Pour introduire l'information temporelle absente du symbolisme de la logique classique, les logiciens ont adopté deux stratégies (cf. Guenther 1978 et Nef 1986) :

(a) ajouter à la forme logique des variables d'instants ou d'événements (notées $t_1...t_n$); ces variables sont ensuite quantifiées (comme les variables d'individus), ce qui a pour effet d'augmenter en conséquence le nombre d'arguments du prédicat (on parle de *logique des prédicats avec quantification sur les instants* ou LPQI);

(b) doper le système par l'introduction d'opérateurs temporels intensionnels, fonctionnant de manière identique aux opérateurs aléthiques, épistémiques et déontiques des logiques modales : on parlera de *logique temporelle* ou LT.

¹ Je renvoie à Gardies (1975) pour une présentation détaillée des principales logiques temporelles et à Nef (1986) pour une discussion des applications des logiques temporelles à la sémantique des langues naturelles. On se référera également à Prior (1968), McArthur (1976), Bennett & Partee (1978).

Ainsi, la phrase (49) recevra respectivement les représentations (50a) et (50b) dans ces deux types de systèmes :

(49) Jean dormait.

- (50) a. $\Box t (t < t_0 \Box D(j, t))$, où t_0 = le moment d'énonciation.
 b. $PD(j)$, où P = opérateur intensionnel "passé".

En (50a), le prédicat à un argument D devient un prédicat à deux arguments (le premier argument est un terme, le second un instant). En (50b), la formule $D(j)$ est préfixée d'un opérateur intensionnel du passé P , dont la sémantique est donnée en (51) :

- (51) $P\Box$ est vrai relativement à un instant t ssi \Box est vrai relativement à un instant qui précède t ¹.

La plupart des analyses logiques consistent à discuter les avantages et les inconvénients de l'un ou l'autre mode de traduction de la référence temporelle. On a ainsi montré (cf. Guenther 1978) que les opérateurs intensionnels permettent non seulement de disposer pour la représentation du temps d'un langage non ambigu, mais encore de prévoir certaines ambiguïtés non discernables dans les langues naturelles, comme le montre la phrase (52), ambiguë du point de vue de la sémantique formelle :

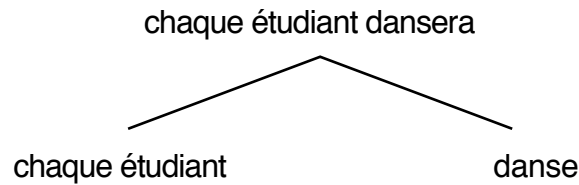
(52) Chaque étudiant dansera.

Dans le cadre de la sémantique formelle, et notamment dans la sémantique de Montague, une phrase comme (52) recevra non pas une, mais deux analyses syntaxiques : (i) le *SN* sujet peut être introduit par une variable (il_0), et c'est la formule qui reçoit la marque du futur (représentée formellement par l'opérateur intensionnel F); (ii) le *SN* (formé du quantificateur *chaque* et du nom commun *étudiant*) est composé avec le $V_{intr.}$ *danser*, et c'est l'ensemble de la formule quantifiée qui est marquée pour le temps. Ces deux structures syntaxiques sont données en (53)□

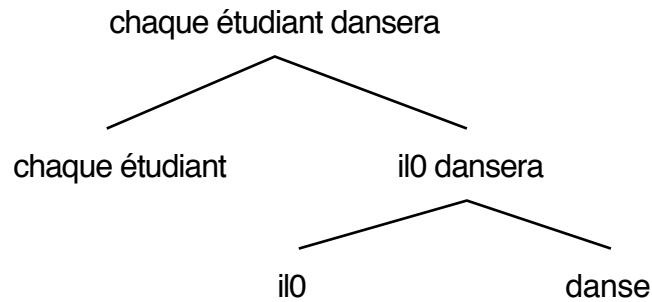
¹ Les autres opérateurs intensionnels sont les suivants (cf. Allwood, Andersson & Dahl 1977) :

- (51) b. $F\Box$ est vrai relativement à un instant t ssi \Box est vrai relativement à un instant qui suit t (F = opérateur intensionnel du futur);
 c. $G\Box$ est vrai relativement à un instant t ssi \Box est vrai relativement à tous les instants qui suivent t (G = opérateur du futur sempiternel);
 d. $H\Box$ est vrai relativement à un instant t ssi \Box est vrai relativement à tous les instants qui précèdent t (H = opérateur du passé sempiternel).

(53) a.



b.



L'analyse syntaxique produit des formes logiques interprétables vériconditionnellement à partir des traductions des différentes catégories et expressions en un langage de traduction, ici le *calcul- λ* . Dans le calcul- λ , il est possible de produire des expressions bien formées et interprétables qui contiennent des variables de prédicats. Cela est particulièrement utile pour exprimer la sémantique des expressions syncatégorématiques comme les quantificateurs. Le principe d'analyse consiste à effectuer, sur une proposition quelconque, une *abstraction- λ* : pour toute proposition \square , $\lambda x \square$ dénote un ensemble spécifié par rapport à la variable x . En d'autres termes, l'opération d'abstraction- λ permet d'abstraire des variables de prédicats dans une formule bien formée. Inversement, une seconde opération, la *conversion- λ* , permet de convertir toute formule contenant l'opérateur λ en une formule du calcul des prédicats en remplaçant la variable de prédicat par une constante de prédicat, ce que note plus techniquement la règle suivante :

$$(54) \quad \lambda x(\dots x \dots)(\square) \varnothing (\dots \square \dots)$$

Dès lors, les différents constituants de (52) peuvent être traduits comme le montre (55), et la règle de traduction (56), qui explique comment traduire un opérateur temporel, associée aux règles du calcul- λ , permet de produire les deux formes logiques de (57) associées aux structures syntaxiques (52) :

- (55) a. chaque : $\lambda Q \lambda P \lambda x (Qx \varnothing Px)$
 b. étudiant : E
 c. chaque étudiant : $\lambda Q \lambda P \lambda x (Qx \varnothing Px)(E)$, ou, par λ -

conversion : $\neg P \rightarrow \exists x (Ex \supset Px)$

d. danser : D

e. chaque étudiant danse : $\forall x (Ex \supset Px)(D)$, ou, par \neg -conversion : $\neg \exists x (Ex \supset \neg Px)$

(56) Si \square est traduit en \square' et \square en \square , alors $F_{fut}(\square, \square)$ est traduit en $F\square'(\square)$.

(57) a. $F\square x (Ex \supset Dx)$

b. $\square x (Ex \supset FDx)$

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes de représentation ? Certains arguments ont été avancés contre les logiques temporelles, en faveur de la solution par quantification. Ces arguments (cf. Nef 1986) sont les suivants \square

(a) les opérateurs temporels sont itérables, alors que les temps verbaux ne le sont pas : il y a en effet une différence entre itération d'opérateurs ($PPpp$, $FFFp$, $FPFPp$) et enchâssement temporel (*Paul avait eu mangé/ Paul aura mangé/ Paul allait manger*);

(b) il existe une analogie entre quantification et temps : on peut en effet traduire les opérateurs temporels en quantificateurs : P = "il a été au moins le cas que" (quantification existentielle), H = "il a toujours été le cas que" (quantification universelle);

(c) le point de vue du locuteur dans les langues naturelles domine tous les contextes subordonnés (dans *Paul a dit que Pierre viendra*, le futur est repéré par rapport au moment d'énonciation). Notamment, les phrases (58a) et (59a) n'expriment pas les mêmes relations temporelles, ce que ne peut exprimer la logique temporelle (où P = "passé", F = "futur", N = "maintenant", $<$ = relation d'antériorité, C = "child", B = "born", K = "king", t_0 = "maintenant"):

(58) a. A child was born which would be king.

b. $P\square x (C(x) \supset B(x) \supset FK(x))$

c. $\square t'(t' < t_0 \supset \square x (C(x, t') \supset B(x, t') \supset \square t''(t'' > t' \supset K(x, t'')))$

(59) a. A child was born which will be king.

b. $P\square x (C(x) \supset B(x) \supset NFK(x))$

c. $\square t'(t' < t_0 \supset \square x (C(x, t') \supset B(x, t') \supset \square t''(t_0 < t'' \supset K(x, t'')))$

Pour rendre compte de la différence entre conditionnel et futur enchâssés dans un temps passé, la logique temporelle doit en effet introduire l'opérateur N ("maintenant"), qui se trouve être dans le champ de

l'opérateur "passé" ($P...(...N...)$), ce qui rend la lecture paradoxale (les déictiques sont "rigides" référentiellement).

Malgré ces arguments en faveur des systèmes à quantification, un argument, décisif du point de vue logique, a été donné en faveur des logiques temporelles. L'argument concerne le caractère intensionnel du temps, que l'on peut montrer par l'existence de contextes temporels opaques. Dans de telles situations, il est nécessaire de recourir à un modèle logique intensionnel. Or seuls les systèmes à opérateurs sont intensionnels, les systèmes à quantification appartenant aux logiques extensionnelles. L'exemple (60) montre une inférence non valide, dont la cause est l'information temporelle présupposée par la prémisse (b) :

- (60) a. Georges a épousé Marie.
b. Marie est veuve.
c. Georges a épousé une veuve.

Pour expliquer le caractère fallacieux de la déduction, il est nécessaire de donner une traduction recourant aux opérateurs temporels de la logique temporelle :

- (61) a. Georges a épousé Marie avant maintenant.
b. Marie est veuve maintenant.
c. Georges a épousé avant maintenant une personne qui est veuve maintenant.

Quelle est la nature des contenus temporels associés à ces systèmes logiques□

(i) En logique temporelle, le temps est représenté par des opérateurs intensionnels qui s'appliquent à des propositions ou à des fonctions propositionnelles; leur sémantique permet d'indiquer les conditions de vérité des propositions relativement à un domaine temporel (décrit en termes des relations d'antériorité et de postériorité) et à un monde possible : une proposition est vraie à un temps t dans un monde possible¹.

(ii) Dans la logique des prédicats à quantification sur les instants, la référence temporelle concerne plus spécifiquement la relation prédicative□

¹ Logiquement, un monde possible est défini comme une fonction d'un ensemble de propositions dans une valeur de vérité. Relativement à un monde particulier, il y donc deux sous-ensembles de propositions : celles qui sont vraies dans ce monde, et celles qui y sont fausses.

une proposition ou une fonction propositionnelle est vraie à un instant t défini comme antérieur, simultané ou postérieur à t_0 .

3.4. Analyses sémantiques de la référence temporelle

Par analyse sémantique de la référence temporelle, je renvoie à une tradition à l'origine de laquelle se situent les travaux de Reichenbach (1947). L'analyse des temps de Reichenbach constitue un petit paragraphe dans son ouvrage de logique, mais a influencé tous les travaux sémantiques d'orientations formelle et moins formelle¹. La vertu principale du système de Reichenbach est d'introduire des repères temporels qui permettent non seulement de formuler une sémantique minimale des temps verbaux, mais également d'indiquer les relations temporelles entre les phrases dans le discours. Ce dernier point est fondamental, car la critique principale (cf. Kamp & Rohrer 1983) que l'on peut adresser aux sémantiques vériconditionnelles (les logiques temporelles discutées en 3.3) est d'être incapables de spécifier les relations temporelles entre phrases (elles se limitent en effet à indiquer, pour une suite de phrases au passé, la relation d'antériorité de chacune des phrases au moment de la parole).

Dans ce paragraphe, nous examinerons successivement le système de Reichenbach (1947) et sa critique (cf. Comrie 1981), ainsi que l'analyse de Dowty (1986) basée sur la théorie des classes aspectuelles (problématique formulée par Vendler 1967).

3.4.1. Point de la parole, point de référence et point de l'événement

L'analyse de Reichenbach est à la fois classique et nouvelle : classique, parce que le temps est défini d'une manière indexicale, et nouvelle, parce que son système ne fait pas intervenir un seul point de repère (le moment de l'énonciation) mais trois.

¹ Cf. notamment Hornstein (1977), C. Smith (1980) et (1991), François (1981), Kamp & Rohrer (1983), Cooper (1986), Dowty (1986), Nerbonne (1986), Borillo (1983), Molendijk (1987) et (1990).

L'analyse de Reichenbach permet de donner une description des temps d'une langue comme l'anglais, description construite logiquement à partir des combinaisons possibles entre S , R et E . Logiquement, il y a 13 possibilités de combinaisons, ce qui contraste avec les temps reconnus pour l'anglais (au nombre de 6 pour Reichenbach). Sa systématisation procède de la manière suivante :

- (a) choix de S comme point de départ : relativement à S , R peut être antérieur ($R-S$), simultané (R,S) ou postérieur ($S-R$); on obtient ainsi trois possibilités;
- (b) prise en compte de E : E peut être antérieur, simultané, ou postérieur à R ; on obtient à nouveau trois possibilités ($E-R$; E,R ; $R-E$);
- (c) en combinant (a) et (b), on obtient neuf possibilités, que Reichenbach appelle les formes fondamentales;
- (d) les autres formes sont liées à la position de E relativement à S , différence jugée par Reichenbach non pertinente ($S-E-R$ est formellement distinct de $S,E-R$, mais pas du point de vue sémantique).

Ainsi, le système produit logiquement treize formes, mais il n'y a que neuf formes distinctes sémantiquement, les quatre autres formes étant redondantes. La figure 7 résume la stratégie d'analyse :

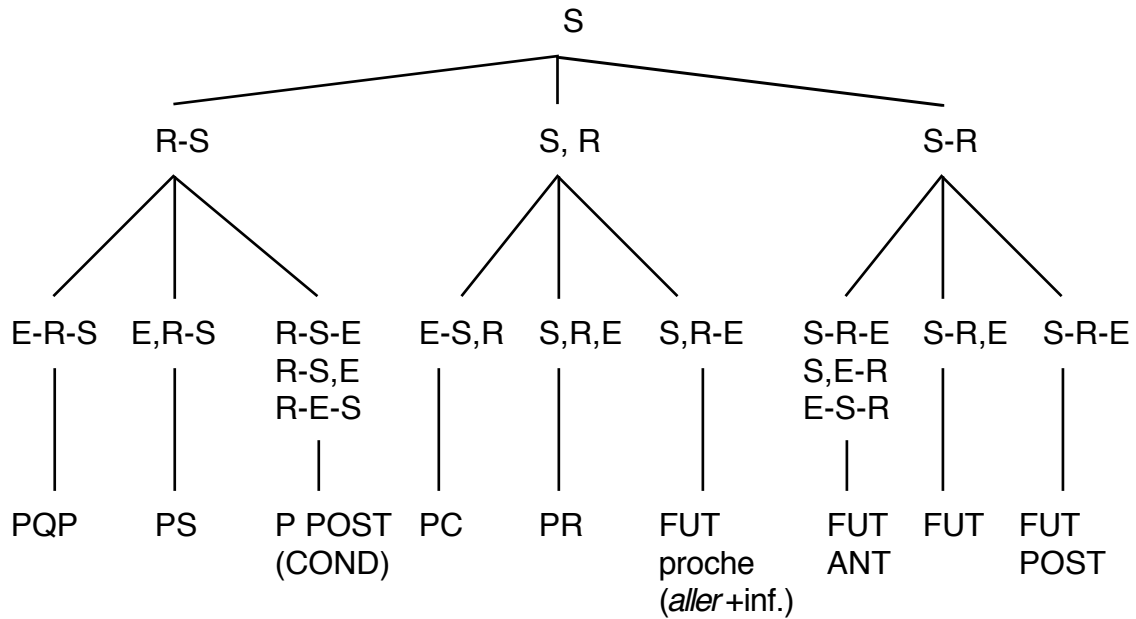
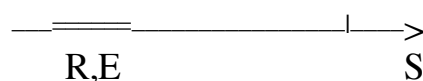


Figure 7. Le système d'analyse des temps verbaux selon Reichenbach (1947)

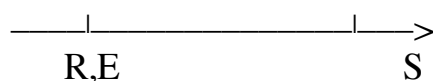
Trois remarques à propos de ce schéma :

- (a) trois structures sont sémantiquement isomorphes pour le futur antérieur et le passé postérieur (conditionnel) : cela est dû à la position de *E* relativement à *S* qui est jugée non pertinente dans les trois cas;
- (b) certains temps ne sont pas reconnus par la grammaire traditionnelle c'est le cas du conditionnel (considéré comme un mode) et du futur postérieur, qui n'est réalisé ni en anglais ni en français. Reichenbach donne l'exemple du latin *abiturus ero*;
- (c) encore une fois, pour le français, il ne semble pas possible de différencier le passé simple de l'imparfait. En fait, Reichenbach introduit une notion supplémentaire, celle d'événement étendu (*extended event*) pour l'analyse des formes progressives. Cette notion est pour lui à la base de la différence sémantique entre imparfait et passé simple en français (cf. Reichenbach 1947, 291), dont il donne les représentations suivantes :

(64) a. imparfait
je voyais Jean



b. passé simple
je vis Jean



3.4.2. Critiques du système de Reichenbach

La critique la plus pertinente de Reichenbach a été formulée par Comrie (1981).

(i) La première critique concerne la relation de *précédence* introduite par Reichenbach (notée “—”), qui doit être comprise d’une manière qualitative. Or certaines langues (notamment le Luganda - langue Bantu - et le Yandruwandha - langue australienne) ont la possibilité de différencier certains degrés d’éloignement (*remoteness*) du passé et du futur. La notion de précédence doit être comprise autant d’une manière *quantitative* que *qualitative*. Comrie propose ainsi de modifier les système de Reichenbach pour autoriser la spécification de *degrés de précédence*.

(ii) Beaucoup de langues ont des *temps relatifs*. Par exemple, l’arabe classique a un imparfait qui indique un recouvrement entre *R* et *E*, mais ne le relie pas à *S*. La relation entre *R* et *S* n’est donc pas nécessaire pour la détermination des formes temporelles de base.

(iii) Dans le système de Reichenbach, il y a trois représentations différentes pour le futur antérieur. Ce défaut peut néanmoins être atténué par la prise en compte des interprétations différentes que permettent ces structures. Comrie donne à titre de preuve l’exemple (65) avec les trois interprétations (66), correspondant à chacune des structures logiquement prévisibles.

(65) A : Est-ce que Jean aura fini son papier pour demain ?
B : Oui

(66) a. Jean finit son papier entre le moment de la réponse de *B* et demain (*S—E—R*)
b. Jean finit en fait le papier au moment de la réponse de *B* (*S,E—R*)
c. Jean a déjà fini son papier (*E—S—R*).

Cela dit, ce que ne représentent pas ces structures, c’est l’implicature conversationnelle du futur antérieur “le locuteur n’est pas certain que *E* se

soit déjà produit”; par conséquent, “ $S-E$ ne fait pas partie du sens du futur antérieur” (Comrie 1981, 26). La relation entre E et S n’est donc pas pertinente.

(iv) Pour le conditionnel, la structure correspond à la combinaison de $R-S$ et $R-E$, représenté par les emplois du conditionnel dans le discours rapporté et dans les récits :

- (67) a. Il a dit qu’il viendrait.
b. Jean partit pour le front; il ne reviendrait jamais.

Cela dit, Comrie montre qu’un problème nouveau se pose pour le conditionnel passé (*conditional perfect*). Dans ce cas, il faut faire intervenir non pas un point de référence, mais deux, comme le montre l’analyse (69) de l’exemple (68)□

- (68) John left for the front; by the time he returned, the fields would have been burnt to stubble.
Jean partit pour le front; lorsqu’il reviendrait, les champs auraient été brûlés jusqu’au chaume.

- (69) a. E : the champs brûlés
b. R_1 : postérieur à E et simultané au retour de Jean (point duquel est vu E)
c. R_2 : antérieur à R_1 et simultané au départ de Jean (point duquel R_1 est vu)
d. S : postérieur à R_2
e. $E-R_1$, R_2-R_1 , R_2-S

(v) Comrie a montré qu’il y avait au moins un temps avec deux points de référence. Y a-t-il maintenant un temps sans point de référence ? Sa réponse est positive, et l’exemple qu’il donne est le *present perfect* (parfait). Pour défendre sa thèse, Comrie va critiquer l’analyse que Reichenbach fait de ce temps. Celle-ci est basée sur une analogie et une différence :

(a) l’analogie est la mise en correspondance entre temps simples et temps composés, i.e. entre passé composé/présent, plus-que-parfait/imparfait, futur antérieur/futur;

(b) la différence, entre le parfait et le passé, est liée à la localisation temporelle de R ; dans les deux cas, E précède S ($E-S$), mais R se comporte comme suit : recouvrement avec S dans le parfait (R,S); recouvrement avec E dans le passé (R,E)¹.

¹ Reichenbach donne l’analyse suivante de ces deux temps :

Ce deuxième point est important, car cela signifie que la relation introduite par R est neutralisée; il suffit donc de disposer de S et de E pour décrire les temps de base, c'est-à-dire : S, E (présent), $E-S$ (passé) et $S-E$ (futur). Quant au premier point, il est infirmé en partie par le français (parlé), dans lequel le "passé composé est devenu le temps perfectif passé de base, sans aucun changement similaire dans les fonctions du plus-que-parfait ou du futur antérieur" (Comrie 1981, 28). Quelle différence alors existe-t-il entre le passé et le parfait ? Pour Comrie, le passé composé "inclut comme partie de sa signification que la situation passé continue d'avoir une pertinence présente" (*ibid*, 29). Si la première partie de son explication est acceptable, sa réponse ici est contradictoire. Car indiquer que la "situation passée continue d'avoir une pertinence présente", n'est-ce pas réintroduire justement R , à savoir le point de vue sous lequel est envisagé E , point de vue défini dans l'analyse de Reichenbach comme simultanée à S ($E-S, R$) ?

En conclusion, Comrie propose un système basé sur les relations de *recouvrement* et de *précédence* (comme chez Reichenbach), mais limite la représentation sémantique des temps à E et S (pour les temps absolus) ou R (pour les temps relatifs), la contrainte étant que E doit être à une extrémité de la chaîne et S , s'il est présent, à l'autre. Il donne le tableau suivant :

(70) <i>Temps</i>	<i>Structure</i>
présent	E recouvre S
passé (simple)	E précède S
futur	E suit S
plus-que-parfait	E précède R qui précède S
futur antérieur	E précède R qui suit S
futur dans le passé	E suit R qui précède S
conditionnel passé	E précède R_1 qui suit R_2 qui précède S

3.4.3. Classes aspectuelles et structure temporelle

La notion de classe aspectuelle a été développée particulièrement par Dowty (1979 et 1986). Contrairement à l'usage classique, associé à la sémantique des prédicats (cf. par exemple les analyses de Nef 1980), ou aux entités du deuxième ordre dans la terminologie de Lyons (1980) (cf. Bach

-
- (i) parfait : $E-S, R$
 - (ii) passé : $E, R-S$.

1981, 1986, Mourelatos 1981), Dowty introduit la notion de classe aspectuelle pour désigner une propriété sémantique des phrases et pour rendre compte des séquences temporelles suivantes :

- (71) a. Jean entra dans le bureau du président. Le président s’avança vers lui.
b. Jean entra dans le bureau du président. Le président se leva.
c. Jean entra dans le bureau du président. Le président était assis derrière un énorme bureau.
d. Jean entra dans le bureau du président. L’horloge murale marchait bruyamment.

En (71a et b), la deuxième phrase décrit un événement se réalisant après celui décrit par la première phrase; en (71c et d), il y a concomitance entre les événements. Les généralisations dont va partir Dowty sont donc les suivantes :

“Si une phrase dans un récit contient un prédicat d’accomplissement [(71a)] ou d’achèvement [(71b)] mais pas d’adverbe défini de temps, la phrase est comprise comme décrivant un événement se réalisant plus tard que le temps de l’événement de la phrase précédente (ou dans les termes des analystes littéraires, le temps de la narration se “déplace en avant” dans la seconde phrase). (...) D’un autre côté, si la seconde phrase de la séquence a un prédicat statif comme en [(71c)] ou un prédicat d’activité comme en [(71d)], l’état ou le procès décrit est le plus généralement compris comme recouvrant celui de la phrase précédente : le temps de la narration ne se déplace pas dans la seconde phrase.” (Dowty 1986, 37-8)

Le problème de l’ordre temporel posé par les exemples (71) est traité par Dowty à l’aide de trois outils théoriques :

- (i) l’analyse sémantique des classes aspectuelles basées sur la sémantique des intervalles (et non des points temporels);
 - (ii) un principe d’interprétation des séquences temporelles dans le discours;
 - (iii) la théorie gricéenne des implicatures conversationnelles.
- (i) La *sémantique des classes aspectuelles* développée par Dowty est basée sur l’idée (introduite dans Bennett & Partee 1978) que “les propositions sémantiques récursives doivent être formulées dans les termes de la notion (primitive) de vérité d’une phrase relativement à un intervalle de temps (plutôt que relativement à un moment du temps)” (Dowty 1986, 41. Nous traduisons). Cette notion de vérité d’une phrase relativement à un

intervalle permet de dégager trois classes aspectuelles définies de la manière suivante :

- “(a) Une phrase φ est stative ssi il découle de la vérité de φ un intervalle I tel que φ est vraie dans tous les sous-intervalles de I . (...).
 (b) Une phrase φ est une activité (ou *energia*) ssi il découle de la vérité de φ à un intervalle I que φ est vraie de tous les sous-intervalles de I jusqu’à une certaine limite en taille. (...)
 (c) Une phrase φ est un accomplissement/achèvement (ou *kinesis*) ssi il découle de la vérité de φ à un intervalle I que φ est fausse dans tous les sous-intervalles de I .” (Dowty 1986, 42)

Les exemples que donne Dowty sont les suivants. Pour une phrase stative, on pourra dire que si Jean est *endormi* entre une heure et deux heures de l’après-midi, alors il est vrai que Jean est endormi dans tous les sous-intervalles de temps compris entre une heure et deux heures de l’après-midi. D’un autre côté, si Jean *marche* entre une heure et deux heures, Jean marche dans la plupart des sous-intervalles compris entre une heure et deux heures (il se peut très bien que Jean se soit reposé quelques minutes sur un banc) : *marcher* est donc un prédicat d’activité. Enfin, si Jean *construit une maison* entre le 1er septembre et le 31 mars, il n’est pas vrai qu’à tous les sous-intervalles de cette période Jean construise sa maison : *construire une maison* est donc un prédicat d’accomplissement/achèvement¹.

On notera que Dowty ne distingue pas, contrairement à Vendler (1967), les **accomplissements** des **achèvements**. Dans l’analyse de Vendler, les accomplissements (comme *construire une maison*) sont distingués des achèvements (comme *mourir*) en ce que ces derniers sont ponctuels, alors que les premiers sont duratifs. Mais une telle opposition ne peut concerner que les prédicats, non les phrases, et la dimension ponctuel/duratif n’est pas une dimension pertinente pour la logique des intervalles.

¹ J’ai utilisé ici le terme *prédicat de classe aspectuelle*, plutôt que *phrase de classe aspectuelle*. Si les critères donnés par Dowty concernent les phrases, la question du domaine des classes aspectuelles (verbes, syntagmes verbaux, phrases, événements, situations) n’est pas résolue pour autant. La réponse de Dowty est qu’il faut distinguer les propriétés aspectuelles du verbe, du syntagme verbal et de la phrase. L’exemple qu’il donne est le suivant : le verbe *walk* est une activité, comme nous l’avons vu; le syntagme verbal *walk to the station* est un accomplissement (à cause des propriétés de l’adverbial directionnel *to the station*), et la phrase *John was walking to the station* est un état (à cause de la forme progressive). Pour une analyse des verbes aspectuels du français et l’énumération d’un certain nombre de critères linguistiques, cf. Nef (1980).

(ii) La notion de classe aspectuelle permet à Dowty de proposer le principe suivant (Dowty 1986, 45)¹ :

Principe d'interprétation des discours temporels (PIDT)

Soit une séquence de phrases $S_1 \dots S_n$ à interpréter comme un discours narratif, le temps de référence de chaque phrase S_i sera interprété comme :

- (a) un moment consistant avec les adverbes temporels définis dans S_i , s'il y en a;
- (b) autrement, un moment qui suit immédiatement le temps de référence de la phrase précédente S_{i-1} .

La notion de *temps de référence* doit ici être comprise dans le sens de Reichenbach (1947), à savoir comme désignant le point temporel à partir duquel un événement est envisagé. La mention du point de référence est importante, car elle explicite la conception de Dowty de la sémantique des temps □ pour lui, le temps de référence et le temps de la parole sont des “paramètres contextuels des énoncés”. Plus précisément, “les instructions (*clauses*) sémantiques des temps passés, présents et futurs requièrent qu’une certaine relation soit le cas entre temps de référence et temps de la parole - c’est-à-dire que le premier soit plus tôt que, identique ou plus tard que le dernier, respectivement” (*ibid.*, 46).

Jusqu’à ce point, l’analyse est classique, dans la mesure où elle ne fait intervenir, mis à part le principe d’interprétation des discours temporels, aucun principe pragmatique. La question du statut sémantique ou pragmatique du PIDT ne se pose donc pas. Mais encore faut-il expliquer les généralisations sur les séquences temporelles.

(iii) Le PIDT doit pouvoir expliquer les différences de comportement entre les accomplissements/achèvements d’une part et les activités/états d’autre part. En ce qui concerne les accomplissements/achèvements, le

¹ Le principe de Dowty est analogue à la stratégie de discours de Cooper (1986) décrite dans le cadre de la sémantique des situations (Barwise & Perry 1983) :

Stratégie de discours : Déplacer en avant la connexion pour les verbes marqués par le temps dans la phrase principale lorsque le discours progresse.

Une *connexion* est une fonction d’assignation d’individus aux variables et de localisation aux prédicats. Une *localisation* est une région connexe de l’espace-temps représentée dans une situation-type. Une *situation-type* est un ensemble de faits, i.e. une paire ordonnée <proposition, valeur de vérité>.

résultat obtenu (le temps se déplace en avant) est exactement ce que prédit le principe. Deux problèmes néanmoins ne sont pas résolus :

- le problème de l'intervalle : la clause (b) est très contraignante, puisque l'interprétation qui en découle est une relation de succession temporelle immédiate, ce qui n'est pas toujours le cas; nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème en 3.5;
- le problème des enchaînements avec le plus-que-parfait, qui donne des résultats inverses de ceux inférables du PIDT :

(72) Jean se précipita chez Marie après son travail. Mais Marie était déjà sortie pour dîner.

La solution consiste à donner une sémantique au plus-que-parfait telle que la phrase décrit un événement se produisant à un intervalle i' antérieur au temps de référence i (solution proposée par Reichenbach). "Ainsi, si le temps de référence de la première phrase est i_1 , le temps de référence de la deuxième phrase sera un temps ultérieur i_2 ; mais le plus-que-parfait spécifie que le départ de Marie a lieu à i' antérieur à i_2 (et donc antérieur à i_1 aussi)" (Dowty 1986, 48), ces trois intervalles se répartissant comme suit :

(73) ---[i']---[i_1]---[i_2]-->

Un dernier cas de figure doit être envisagé : l'exclusion de la simultanéité entre i_1 et i' . L'explication consiste à exclure cette possibilité par implicature conversationnelle, puisque la langue a un moyen d'exprimer la simultanéité (par l'intermédiaire de *quand*).

Qu'en est-il maintenant des enchaînements avec les statifs, comme en (74)□

(74) Marie entra dans le bureau du président. Il y avait une copie reliée du budget du président sur son bureau.

Le commentaire de Dowty est le suivant :

"Je soutiens que le PIDT nous dit réellement que le temps de la présence du budget sur le bureau du président était immédiatement ultérieur à l'entrée de Marie dans le bureau, mais qu'on attend que nous supposions que ce n'était pas le premier moment de sa présence" (Dowty 1986, 49).

Cette explication mérite quelques commentaires. En effet, de deux choses l'une□ou l'on voit dans le commentaire de Dowty une contradiction (c'est la lecture forte) et le principe nous dit d'interpréter S_2 comme ultérieur,

alors qu'en fait S_2 est antérieure à S_1 ; ou on lui donne une lecture faible, qui revient à ajuster notre comportement interprétatif, déterminé par le PIDT, à notre connaissance du monde : nous savons par expérience que l'entrée d'une personne dans un lieu n'a pas pour effet automatique de provoquer l'apparition d'objets. Mais là encore, on ne voit pas pourquoi il faudrait réinterpréter le résultat du PIDT dans le cas des statifs, et non dans le cas des accomplissements/achèvements.

Cela dit, malgré ces défauts, l'analyse de Dowty a le mérite de poser le problème du statut, sémantique ou pragmatique, du PIDT. A propos de la clause (b), il se demande si elle n'est pas un " 'cas par défaut' devant être suivi lorsque aucun adverbe de temps ou aucune implication et implicature du discours ne donne une organisation à l'ordre des événements" (Dowty 1986, 58), et il va même jusqu'à se demander "si le PIDT doit être considéré *per se* comme un principe indépendant du discours, ou simplement comme une description d'un résultat typique de l'interaction de divers principes conversationnels et de la connaissance par les locuteurs/auditeurs d'événements et de buts typiques des récits" (*ibid.*, 58-9). Cette interrogation nous conduit au problème de la pragmatique des temps.

3.5. Pragmatique de la référence temporelle

Les critiques les plus pertinentes des approches sémantiques (notamment à l'analyse de Dowty 1986) ont été faites dans le cadre de la théorie de la pertinence (cf. N. Smith 1993 et Wilson & Sperber 1993). L'argument principal donné par Smith est qu'il n'est pas justifié de faire appel à un principe d'ordre temporel comme le PIDT spécifique à un type de discours (le discours narratif), car il ne constitue pas une classe naturelle; l'autre argument, donné par Wilson & Sperber, est que ce principe ne fonctionne pas□il fait des prédictions fausses, et se révèle être, en dernier ressort, un épiphénomène d'un problème plus général lié à l'interprétation des énoncés.

3.5.1. Limites de l'analyse sémantique

La critique de N. Smith (1993) porte principalement sur le caractère logiciste des analyses sémantiques. Smith formule trois objections principales à l'analyse sémantique du temps.

(i) La première objection porte sur la différence entre les représentations logiques pertinentes pour l'analyse sémantique et les représentations conceptuelles associées aux phrases pour l'interprétation pragmatique des énoncés. Smith (1993, 26-27) note en effet que “une grande partie de la complexité des analyses logiques du temps me semble être due à la volonté de construire à l'intérieur de la logique une série de mécanismes descriptifs suffisant pour saisir les représentations dans le langage de la pensée plutôt que le sens littéral des phrases du langage naturel dont les représentations dans le langage de la pensée sont dérivées par inférence. Si cela est correct, on peut suggérer que le temps n'est pas une catégorie appropriée pour les représentations mentales : il y a des considérations générales (de recouvrement en mémoire) qui conduisent à l'hypothèse que le langage de la pensée ne contient pas d'indexicaux”. La conséquence de l'argument est que dans le cadre de la théorie de la pertinence les phénomènes indexicaux en général, et de déixis temporelle en particulier, font l'objet non pas d'un traitement sémantique, mais d'un traitement pragmatique.

(ii) La deuxième critique est plus technique : elle concerne la manière dont les temps (notamment du passé) sont logiquement définis. On observe en effet que, quel que soit le type de formalisme utilisé (logique des prédicats à quantification sur les instants ou logique temporelle), le temps passé est indéfini □ “il existe un moment **quelconque** du passé dans lequel l'événement décrit a eu lieu” (Smith 1993, 27). Le contre-exemple de cette définition est donné par Partee,

(75) Je n'ai pas éteint le four

énoncé à mi-chemin vers le péage de l'autoroute, qui “ne signifie pas qu'il existe un moment quelconque du passé dans lequel je n'ai pas éteint le four ou qu'il n'existe aucun moment dans le passé où j'ai éteint le four” (Partee 1973, 602). Dans le cas de (75), l'interprétation la plus immédiatement accessible est celle qui va associer à la référence temporelle de l'énoncé l'intervalle précédent immédiatement le départ du locuteur et de l'auditeur. De plus, les effets pragmatiques (du type “il faut rentrer à la maison” ou

encore “nous allons être en retard à la réunion”) vont faire de la détermination de la référence temporelle une condition nécessaire pour l’interprétation complète de l’énoncé et non une condition suffisante.

(iii) La troisième critique porte plus particulièrement sur le PIDT, et notamment sur la manière dont Dowty explique les exemples dans lesquels le temps n’avance pas, comme en (76), explication qui implique que l’auditeur fait la supposition que le document était déjà présent :

- (76) Marie entra dans le bureau du président. Il y avait une copie reliée du budget du président sur son bureau.

Smith répond que cette supposition est certainement un fait d’inférence, et donc relève plus de la pragmatique que de la sémantique. Il conclut dès lors que “si on accepte que la pragmatique a un rôle à jouer, cela suggère que le principe [PIDT] peut ne pas être nécessaire” (Smith 1993, 31).

Ainsi, pour Smith, le PIDT est à la fois trop fort et trop faible. Trop fort parce que le temps ne se déplace pas toujours en avant, comme le montre l’exemple (77), où les suites (b) et (c) doivent s’interpréter comme antérieures à (a) :

- (77) a. Jean s’est cassé la jambe.
b. Il a skié au-dessus d’un précipice.
c. C’est arrivé dans un accident de voiture.

Mais le PDIP est aussi trop faible, car les “les propriétés temporelles du discours narratif ne constituent pas une classe naturelle, n’étant pas différentes de celles des exemples non narratifs trouvés dans les conversations ordinaires, les discussions sur l’avenir, le raisonnement hypothétique, etc., dans lesquels le temps peut ou non “avancer” ” (Smith 1993, 31).

3.5.2. Les critiques de la théorie de la pertinence à l’analyse sémantique

La critique de Wilson & Sperber (1993) se concentre principalement sur l’analyse de Dowty. Nous montrerons dans ce paragraphe quels problèmes supplémentaires posent l’approche sémantique, et en 3.5.3 quelle solution peut être donnée dans le cadre de la théorie de la pertinence.

Wilson & Sperber abordent trois questions : (i) la nature des relations temporelles entre phrases; (ii) le statut d'implicature ou d'explicitation de la relation temporelle; (iii) les causes de l'échec des principes d'ordre temporel à la Dowty.

(i) Trois problèmes distincts, mais reliés, doivent être abordés par une approche pragmatique des relations temporelles : le problème de l'*ordre temporel*, le problème de l'*intervalle* et le problème de la *causalité*. Soient les exemples suivants :

- (78) a. J'ai sorti ma clé et j'ai ouvert la porte.
 b. Jean a laissé tomber le verre et il s'est cassé.
 c. Ils ont planté un gland et il a poussé.
 d. Pierre est parti et Marie s'est mise en colère.
- (79) a. J'ai sorti ma clé. J'ai ouvert la porte.
 b. Jean a laissé tomber le verre. Il s'est cassé.
 c. Ils ont planté un gland. Il a poussé.
 d. Pierre est parti. Marie s'est mise en colère.

Que la relation soit marquée ou non par *et*, chacun de ces exemples laisse entendre que l'événement décrit dans la seconde phrase se produit après celui de la première, qu'il est provoqué ou causé par le premier et qu'un certain intervalle (de la seconde au mois) s'est écoulé entre les deux événements. Ces trois problèmes sont liés, mais n'ont pas la même importance. Ainsi, dans l'analyse de Dowty, seul le problème de l'ordre temporel est abordé et aucune solution n'est donnée pour expliquer les deux autres. Wilson & Sperber montrent que le problème principal est celui de l'intervalle, et que le problème de l'ordre temporel est immédiatement résolu si une solution est donnée au problème de la cause-conséquence. Avant de décrire ces problèmes, Wilson & Sperber notent qu'ils sont *pragmatiques*, au sens gricéen du terme : les interprétations temporelles qui leur sont associées sont en effet annulables (par exemple, pour (78a), le locuteur sort ses clés d'une main et ouvre simultanément la porte de l'autre), ce qui est une propriété des implicatures conversationnelles. Mais leur solution consiste à refuser de considérer les informations temporelles véhiculées par les énoncés comme des implicatures conversationnelles, et donc à refuser le recours aux principes pragmatiques gricéens pour expliquer les "connotations temporelles ou causales" des énoncés.

(ii) Dans le cadre gricéen, les connotations temporelles de (78) et (79) sont le résultat de l'application de la maxime de manière "soyez ordonné"

et correspondent donc à des *implicatures conversationnelles*. Cette analyse a une conséquence importante pour l'analyse pragmatique des énoncés. La théorie gricéenne est une théorie non constructiviste, puisqu'elle fait une distinction entre le sens littéral de l'énoncé (défini par ses conditions de vérité) et ses implicatures (non vériconditionnelles). Si donc les connotations temporelles sont des implicatures, cela signifie qu'elles ne jouent aucun rôle vis-à-vis du contenu de l'énoncé : en d'autres termes, elles ne déterminent aucune condition de vérité. Or, comme le rappellent Wilson & Sperber (cf. également Carston 1988 et 1990, Cohen 1971), l'ordre des conjoints peut jouer un rôle dans la détermination des conditions de vérité, ce qui rendrait la thèse de Grice caduque : l'analyse gricéenne de *et* consiste en effet à lui assigner une sémantique logique classique et à récupérer ses connotations temporelles par implicature conversationnelle. Wilson & Sperber donnent l'exemple suivant, qui montre le rôle de l'ordre des conjoints dans la détermination du contenu vériconditionnel de l'énoncé :

- (80) C'est toujours la même chose dans les fêtes : soit je me saoule et personne ne me parle soit personne ne me parle et je me saoule.

Dans un traitement classique, (80) devrait être une tautologie et (81) une contradiction :

- (81) Ce qui s'est passé, ce n'est pas que Pierre est parti et Marie s'est mise en colère mais que Marie s'est mise en colère et que Pierre est parti.

La solution, formulée dans le cadre de la théorie de la pertinence (cf. Sperber & Wilson 1986/1989), est basée sur l'idée que les principes pragmatiques jouent un rôle pour déterminer non seulement ce qui est implicite, mais également ce qui est dit (cf. Carston 1988 et 1990). En d'autres termes, "les connotations temporelles et causales de [78] et [79] [sont traitées] comme des aspects déterminés inférentiellement de ce qui est dit" (Wilson & Sperber 1993, 11).

(iii) Il y a deux objections principales aux principes d'ordre comme le PIDT. La première objection est que si une règle ou un principe d'ordre sauve le problème de l'ordre, il ne résout nullement le problème de l'intervalle. La solution consisterait dès lors à recourir à des principes résolvant le problème de l'intervalle : appel à des connaissances d'arrière-plan permettant d'expliquer que si un verre tombe, il se brise lors de l'impact (et non pas une heure plus tard) ou encore que si on plante un

gland, il met quelques semaines à pousser, et non pas quelques secondes. Mais si de tels principes sont convoqués, ils résolvent le problème de l'ordre temporel, et des principes ou règles d'ordre ne sont plus nécessaires. Le problème pragmatique prioritaire à résoudre est donc celui de l'intervalle, puisqu'il commande le problème de l'ordre temporel, l'inverse n'étant pas vrai. La deuxième objection est encore plus sérieuse, car elle consiste à montrer que les principes d'ordre conduisent à de fausses prédictions sur l'interprétation des énoncés. Selon le principe de Dowty, si p et q décrivent deux événements, et si l'ordre d'occurrence dans le discours est p - q , alors il découle du PIDT que la relation entre p et q est de l'ordre $p < q$ (82a). Or trois autres relations temporelles sont logiquement possibles, et vérifiées dans le discours : simultanéité ($p = q$) (82b), antériorité de q ($p > q$) (82c), et absence de relation d'ordre ($p ? q$) (82d) :

- (82) a. J'ai sorti ma clé et j'ai ouvert la porte.
 b. Bill a souri. Il a souri tristement.
 c. Le verre s'est brisé. Je l'ai laissé tomber.
 d. Aujourd'hui, j'ai signé un contrat avec un éditeur et j'ai pris une tasse de thé avec un vieil ami.

Ces critiques sont suffisantes pour montrer que le traitement de Dowty n'est pas correct. D'une part, comme l'indique N. Smith (1993), le problème de l'ordre temporel n'est pas sémantique, mais pragmatique. D'autre part, comme le montrent Wilson & Sperber, le problème de l'ordre temporel n'est qu'un épiphénomène d'un problème plus général que les théories sémantiques n'ont pas les moyens de résoudre. Il faut donc convoquer une théorie pragmatique plus puissante permettant d'une part d'expliquer les contributions au contenu vériconditionnel des relations temporelles, et d'autre part de résoudre les problèmes de l'intervalle et de la cause-conséquence.

3.5.3. Pragmatique du temps et théorie de la pertinence

L'analyse que donnent Wilson & Sperber de la pragmatique du temps fait intervenir un critère pragmatique décisif, le **critère de cohérence avec le principe de pertinence**. Ce critère, qui commande le choix par l'auditeur de l'interprétation intentionnée par le locuteur, est formulée de la manière suivante :

Critère de cohérence avec le principe de pertinence

Un énoncé, dans une interprétation donnée, est cohérent avec le principe de pertinence si et seulement si le locuteur pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit optimalement pertinent pour l'auditeur dans cette interprétation. (Wilson & Sperber 1993, 17)

La conséquence de ce principe est la suivante : la première interprétation auquel l'auditeur accède satisfaisant le critère de la cohérence avec le principe de pertinence est la bonne interprétation, à savoir celle qui d'une part est cohérente avec le principe de pertinence, et d'autre part que le locuteur a intentionnée.

L'analyse pragmatique du temps contient deux volets. D'une part le problème de l'intervalle, et d'autre part celui de la cause-conséquence, puisque le problème de l'ordre temporel est résolu par la solution apportée à l'un ou l'autre problème.

(i) **Le problème de l'intervalle** : Reprenons les exemples (78a-c) :

- (78) a. J'ai sorti ma clé et j'ai ouvert la porte.
b. Jean a laissé tomber le verre et il s'est cassé.
c. Ils ont planté un gland et il a poussé.

L'argument de Wilson & Sperber est que pour déterminer l'intervalle temporel pertinent, l'auditeur fait appel à des assomptions contextuelles, dont l'origine est liée aux entrées encyclopédiques des concepts contenus dans les phrases (*clé, ouvrir, porte; verre, tomber, casser; gland, planter, pousser, etc.*) : "les entrées encyclopédiques peuvent contenir des morceaux tout faits ou des schémas décrivant des séquences d'actions ou d'événements souvent rencontrés" (Wilson & Sperber 1993, 19). C'est à partir de ces schémas qu'il est possible d'inférer que l'intervalle de temps entre la sortie du trousseau de clés et l'ouverture de la porte est de l'ordre de quelques secondes, et que la croissance du gland a duré quelques semaines. Mais cette explication n'est pas complète : encore faut-il expliquer pourquoi l'auditeur est invité à tirer de telles inférences et pourquoi les inférences tirées ne sont pas concomitantes avec l'augmentation des effets contextuels associées à l'augmentation de l'intervalle pour (78a) et à son rétrécissement pour (78c). En d'autres termes, pourquoi, si la pertinence de l'énoncé augmente en fonction du caractère non stéréotypique de l'intervalle, n'avons-nous pas tendance à tirer l'interprétation qui produit le plus d'effets contextuels ? La réponse passe par le recours au critère de cohérence avec le principe de pertinence. En effet, tant que ces assomptions

contextuelles produisent des effets contextuels suffisants, “toute autre interprétation moins accessible serait injustifiée” (Wilson & Sperber 1993, 20). La prédiction est qu’un locuteur qui veut communiquer que l’intervalle temporel n’est pas habituel, i.e. dépasse l’ordre des quelques secondes, ne peut utiliser un énoncé comme (78a).

Dernier problème. Que se passe-t-il lorsque la relation temporelle entre deux phrases n’est pas commandée par un schéma prototypique ? Wilson & Sperber donnent l’exemple suivant :

(83) Jean a sorti son mouchoir et a ouvert la porte.

Deux situations sont envisageables. Ou l’on est dans le contexte d’un roman policier, et dans ce cas, l’interprétation cohérente avec le principe de pertinence est celle qui donne comme raison de *p* l’intention de ne pas laisser de trace : l’interprétation temporelle et causale est convoquée automatiquement, et l’intervalle est le même qu’en (78a). Ou l’on est dans la situation d’un récit ordinaire : dans ce cas, l’interprétation cohérente avec le principe de pertinence est celle selon laquelle “il y a deux événements sans liens qui se sont produits à peu près en même temps” (*ibid.*). Mais Wilson & Sperber font remarquer que “le lecteur d’un texte organisé s’attendra à ce que le fait que Jean a sorti son mouchoir se révélera pertinent par la suite” (*ibid.*). En d’autres termes, le principe de pertinence, et plus particulièrement le critère de cohérence avec le principe de pertinence, lui permet d’inférer la pertinence à venir de l’information donnée. Dans le même cadre théorique, Reboul (1988 et 1990) a décrit un mode de fonctionnement des processus interprétatifs des énoncés de fiction à travers la notion d’*hypothèse projective*, donnant lieu à soit renforcement, soit à confirmation, soit à infirmation à travers les informations données dans la suite du texte.

(ii) **Le problème de la causalité** : Le deuxième problème est celui de l’interprétation causale, exemplifiée par (78d) :

(78) d. Pierre est parti et Marie s’est mise en colère.

Wilson & Sperber font remarquer que la possibilité d’accéder à un grand nombre de schémas causaux n’est pas surprenant du point de vue cognitif □ “les histoires causales sont hautement pertinentes, parce qu’elles nous permettent de prédire les conséquences de nos propres actions et de celles des autres. Il n’y a donc rien de surprenant à ce que des schémas causaux viennent immédiatement à l’esprit pour l’interprétation d’énoncés comme

[78d]” (Wilson & Sperber 1993, 21). L’explication donnée par Wilson & Sperber est donc parallèle à celle du problème de l’intervalle. Dans les deux cas, aucun principe pragmatique n’est nécessaire. Un seul principe, le principe de pertinence, et un seul critère, la cohérence avec le principe de pertinence, détermine la nature de l’intervalle et la relation causale, s’il y a lieu, dans l’interprétation des énoncés. Mais dans les deux cas, ces informations, dérivées pragmatiquement, ne sont pas des implicatures : elles font partie de ce qui est dit, et constituent des *explicitations* des énoncés.

Au terme de ce paragraphe, nous pouvons déjà donner une première réponse à la question de la nature des relations temporelles : les relations temporelles ne sont pas des implicatures, et donc pas des effets de sens. Elles sont dérivables pragmatiquement, à partir d’informations linguistiquement encodées dans la structure de l’énoncé, mais dont la structure sémantique est trop vague pour donner une interprétation complète de l’énoncé. Pour reprendre l’analyse de N. Smith (1993, 29),

“dans la Théorie de la Pertinence, les temps du passé contribuent à la détermination du point de référence en donnant un indice pour la référence temporelle intentionnée (i.e. c’est **passé**, plutôt que présent ou futur). Mais cette information est si vague et si générale que, dans la plupart des contextes, l’auditeur est forcé de limiter la référence à un intervalle plus spécifique, de sorte que l’énoncé puisse être interprété comme exprimant une proposition optimalement pertinente”.

Cette position nous conduit à envisager les temps verbaux comme autant d’instructions sur l’interprétation pragmatique. Les temps verbaux consistent ainsi en des marques, comme les connecteurs et les anaphores, dont la fonction est d’encoder de l’information procédurale pertinente pour le traitement pragmatique.

4. Anaphore et déixis temporelles

Dans ce paragraphe, nous examinerons les différents arguments qui ont conduit à formuler les problèmes de référence temporelle en termes de l’opposition **anaphore/déixis**. Nous montrerons également, dans un deuxième temps, quels arguments peuvent être donnés contre l’association de l’anaphore temporelle aux temps verbaux (cf. Kleiber 1993 pour une discussion générale de l’opposition anaphore/déixis appliquée aux temps verbaux). Enfin, dans un troisième temps, nous proposerons une approche

originale de la référence temporelle basée sur la théorie de la référence de Milner (1982 et 1989). Cette partie aura pour but de répondre à certaines questions posées en début de chapitre, et notamment à celle de l'interprétation déictique et anaphorique des temps verbaux, ainsi que des paradoxes temporels.

4.1. L'analogie entre la référence temporelle et la référence personnelle

Le parallélisme entre référence temporelle et référence personnelle a été mis en évidence par Partee (1973). Dans son article de (1984), elle reprend les principaux arguments. Ceux-ci consistent en un parallélisme entre l'anaphore temporelle et l'anaphore pronominale sur les points suivants : (i) antécédents non linguistiques, (ii) anaphores définies à antécédents indéfinis, (iii) antécédents indéfinis, (iv) variables liées, (v) *donkey sentences*.

(i) **Antécédents non linguistiques** : parallèlement à un pronom de troisième personne, qui peut être utilisé sans antécédent linguistique comme en (84), les temps du passé peuvent référer à un moment particulier sans que celui-ci soit mentionné dans le discours :

(84) Elle m'a quitté.

(85) Je n'ai pas éteint le four.

La généralisation que propose Partee est la suivante : (a) les temps du passé fonctionnent comme des pronoms de troisième personne; (b) les vrais présents fonctionnent comme des pronoms de première personne : ils sont indexicaux et token-réflexifs.

(ii) **Anaphores définies à antécédents indéfinis** : la relation entre un élément anaphorique et son antécédent défini est le cas standard de la relation anaphorique. Pour Partee, la relation entre un pronom de troisième personne (*il*) et un nom propre (*Sam*) est parallèle à celle qui existe entre un morphème temporel (passé) et une autre référence temporelle fonctionnant comme antécédent :

(86) *Sam* est marié. *Il* a trois enfants.

(87) a. Sheila a donné une réception *vendredi soir* et Sam s'est saoulé.

- b. *Lorsque Jean vit Marie, elle traversait la rue.*
- c. *Le 21 juin 1960 à 3 heures de l'après-midi, Marie eut une idée brillante.*

(iii) **Antécédents indéfinis** : lorsque l'antécédent est indéfini, l'anaphorique *il* reçoit sa référence d'un antécédent non référentiel, mais quantifié existentiellement, comme en (88). Dans ce cas, la phrase est vraie si Pedro possède plus d'un âne :

(88) Pedro possède un âne. Il le bat.

L'interprétation existentielle est parallèle pour l'anaphore temporelle : la phrase (89) sera vraie au cas où Marie se serait levée plus d'une fois dans la nuit :

(89) Marie s'est réveillée une fois dans la nuit. Elle a allumé la lumière.

(iv) **Variables liées** : de même que les pronoms peuvent avoir des usages de variables liées comme en (90), les temps verbaux ont également des usages de variables liées à des quantificateurs (cf. (91)) :

- (90) a. Chaque femme croit qu'elle est heureuse.
- b. Aucune femme n'apprécie pleinement sa mère.

- (91) a. Chaque fois que Marie téléphonait, Sam était endormi.
- b. Lorsque Marie téléphonait, Sam dormait toujours.

(v) **“Donkey sentences”** : ces phrases permettent la coréférence entre un pronom anaphorique et l'antécédent d'une conditionnelle :

(92) Si Pedro possède un âne, il le bat.

Le parallèle temporelle de (92) est (93) :

(93) Si Marie téléphonait le vendredi, c'était toujours Pierre qui répondait.

Ce parallélisme est encore plus marqué avec les données négatives suivantes :

(94) * Si chaque homme possède un âne, il le bat.

- (95) a. * Si Sheila marche toujours dans la chambre, Pierre se réveille.
- b. Si Sheila marche dans la chambre, Pierre se réveille toujours.

En d'autres termes, si l'antécédent possède un quantificateur universel, la phrase n'est pas acceptable.

Dans son article de (1984), Partee revient sur la légitimité de ce parallélisme. Les mécanismes d'anaphore temporelle seraient explicables par des propriétés spécifiques de la sémantique et de la pragmatique du temps. Elle note par exemple que la présence d'antécédents non linguistiques pour l'anaphore temporelle est rendue possible par le fait qu'à chaque phrase au passé est assignée une référence temporelle fournie par le contexte. Dans le cas de la relation entre anaphore définie et antécédents définis, l'antécédent a pour fonction de fixer le temps de référence (*R*) de la phrase et de remplacer tout autre temps de référence préalable.

Nous ne discuterons par de la légitimité du parallélisme : il dépend, en grande partie, de la définition donnée aux concepts de *référence* et d'*anaphore*. Avant de montrer ses conséquences, nous allons l'étendre à d'autres types de relations.

4.2. Extension de l'anaphore temporelle

4.2.1. Types de relations anaphoriques

Hinrichs (1986) propose un inventaire systématique des relations temporelles anaphoriques à partir des catégories syntaxiques suivantes : morphème temporel, conjonction temporelle et adverbe temporel, représentées dans le tableau suivant :

1ère phrase	morphème temporel	conjonction temporelle	adverbe temporel
2e phrase			
morphème temporel	Il se déshabilla, entra dans la salle de bain, prit une douche et se mit au lit.	Lorsque Suzanne entra, Pierre partait.	Sheila a donné une réception vendredi dernier et Sam s'est saoulé.
conjonction temporelle	Ils commandèrent deux salades italiennes et une bouteille de Frascati. Lorsque le garçon apporta le vin, ils remarquèrent qu'ils avaient oublié leurs chéquiers.	Lorsque tous les cars sortirent après que le concert fut terminé, il y eut un gros embouteillage.	Samedi passé, lorsque le Salon de l'Automobile a débuté, tous les hôtels de Genève étaient complets
adverbe temporel	Ils me conduisirent dans la salle d'opération et me mirent sous narcose. Trois heures plus tard, je me réveillais.	Lorsque Melissa quitta la réception, je venais de rencontrer la femme de ma vie un quart d'heure plus tôt.	Cette semaine, j'ai visité Paris. Mardi, je suis allé au Louvres.

Figure 8. Relations anaphoriques temporelles

La combinatoire de Hinrichs, au contraire des exemples de parallélisme entre référence temporelle et personnelle de Partee, n'a pas de portée sémantique. On constate en effet qu'elle amalgame un certain nombre de problèmes, qui n'ont pas de rapports directs avec l'anaphore temporelle.

(i) Le problème de l'ordre temporel est illustré par la relation *morphème temporel-morphème temporel*. Il est basé sur l'observation que (a) le temps avance et que (b) le point de référence change à chaque phrase au passé (passé simple en français) (cf. Kamp & Rohrer 1983). On peut opposer ce principe à celui illustré par la relation *conjonction temporelle-morphème temporel*, dans laquelle le temps de la première proposition fixe le point de référence et impose non pas une relation d'ordre temporel, mais de recouvrement. A proprement parler, les problèmes d'ordre ne relèvent pas de l'anaphore au sens strict (définie par la relation de coréférence), alors que le recouvrement est plus proche de l'anaphore associative (relation classe-exemplaire, tout-partie, etc.).

(ii) La comparaison entre *conjonction temporelle et adverbe temporel* (notamment la comparaison entre *morphème temporel-conjonction temporelle* et *morphème temporel-adverbe temporel*) montre que le processus d'ancrage de la référence temporelle n'est pas même. Dans le premier cas, on retombe dans le problème de l'ordre temporel : c'est pour des raisons pragmatiques que l'on interprète la relation temporelle entre les deux phrases comme connectées et successives référentiellement. Dans le second cas en revanche, il y a une véritable relation anaphorique, au sens où l'adverbe temporel non seulement fixe le point de référence, mais permet d'assigner une référence temporelle au morphème temporel fonctionnant comme variable.

On voit que c'est essentiellement les temps verbaux et les adverbes temporels qui peuvent entrer en relation d'anaphore temporelle. L'une des conséquences est la classification des temps et des adverbes temporels selon l'axe anaphore/déixis.

4.2.2. Les adverbiaux temporels

L'une des propositions les plus séduisantes de classification des adverbiaux temporels est donnée par C. Smith (1980), classification reprise et augmentée dans Hinrichs (1986). Cette classification distingue les *adverbiaux déictiques*, qui sont indépendants du contexte linguistique, i.e. préservés de la *capture* ou dépendance contextuelle chez C. Smith (1980), les *adverbiaux dépendants* de la capture et les *adverbiaux à ancrage temporel flexible*, i.e. qui sont disponibles pour la capture et qui peuvent être interprétés déictiquement ou anaphoriquement. Smith donne la classification suivante :

Déictiques

- la semaine passée, il y a une semaine, hier
- = maintenant, en ce moment
- ∅ dans trois jours, demain

Dépendants

- la semaine précédente, la veille
- = au même moment
- ∅ après coup, plus tard

Ancrage flexible

- ∅ mardi, avant que Jean soit parti

où signifie “antérieur à”, = “simultané à” et \emptyset “ultérieur à”.

Figure 9. *Classification des adverbiaux temporels*

Hinrichs fait justement remarquer que ce système doit être complété par une quatrième catégorie d’adverbiaux, qui sont indépendants de la capture, même s’ils ne sont pas déictiques : ce sont les dates complètes ou indépendantes, comme en (96)□

- (96) au 19^e siècle
- en 1875
- en janvier 1965
- le 2 mars 1980

Ces dates ont une fonction remarquable : elles jouent typiquement le rôle d’antécédent temporel pour l’anaphore temporelle.

4.2.3. Les temps verbaux

La problématique de l’anaphore temporelle a eu pour conséquence principale d’introduire une réflexion sur le statut déictique ou anaphorique des temps verbaux. Mais les classifications proposées (cf. Kleiber 1993 pour une synthèse et Vetters 1989 pour une discussion d’une des principales classifications, celle de Lo Cascio 1986) ont donné lieu à des résultats contradictoires, notamment sur le statut de certains temps. Les problèmes principaux de classification sont posés par le *passé simple* et l’*imparfait*.

(i) **Passé simple (PS)** : on peut donner comme argument pour le caractère *anaphorique* du PS son statut indépendant de l’énonciation, i.e. non indexical et non réflexif. Mais cette propriété ne suffit à expliquer ni la caractérisation du PS comme anaphorique, ni les co-occurrences du PS avec la première personne. On voit donc que si le PS n’est pas déictique, il n’est pas pour autant anaphorique. La capacité qu’a le PS de fixer le point de référence pour l’énoncé ultérieur a d’ailleurs conduit à le définir comme temps *déictique* (cf. Lo Cascio 1986).

(ii) **Imparfait (IMP)**: l’IMP semble typiquement *anaphorique* pour des raisons liées à son orientation non dynamique : l’IMP ne fait pas avancer la

référence temporelle et utilise au contraire le point de référence de l'énoncé précédent :

(97) Lorsque Marie entra, Jean téléphonait.

Mais on peut objecter que la situation inverse se produit également : le temps à l'IMP (associé à une conjonction temporelle comme *alors que*) constitue le point de référence pour l'énoncé au PS :

(98) Alors que les joueurs discutaient avec l'arbitre, une bagarre éclata entre spectateurs.

Sur ces exemples, on pourrait conclure pour (97) au caractère déictique du PS et anaphorique de l'IMP, et pour (98) au caractère anaphorique du PS et déictique de l'IMP.

Ces divergences comportementales des temps verbaux ne doivent en fait pas surprendre. La situation, pour les pronoms personnels et les déterminants, n'est pas essentiellement différente (cf. Kleiber 1989 et Corblin 1985), dans la mesure où les exemples "déictiques" ou situationnels du pronom de troisième personne ne sont pas surprenants, comme les usages *in praesentia* du défini relativement à l'usage *in absentia* du démonstratif (cf. Kleiber 1987) :

(99) Je ne l'ai pas vu depuis une année (à propos d'un passant marchant sur le trottoir d'en face).

(100) a. Le train arrive (à l'arrivée du train).
b. Ce train a toujours du retard (en l'absence du train X sur le quai Y).

Les classifications proposées souffrent donc principalement du défaut de confondre *usage* et *sémantisme* : il semble qu'il soit préférable de parler d'usage anaphorique ou déictique d'un temps plutôt que de temps intrinsèquement déictique ou anaphorique.

Un bon exemple de cette confusion est donné par Vet (1988), pour lequel la présence de l'imparfait en début de roman constitue un argument contre la possibilité de définir les relations temporelles dans les textes comme anaphoriques. A cet argument, nous répondons d'une part qu'il n'est pas surprenant qu'un temps puisse avoir d'autres emplois qu'anaphoriques, et d'autre part que la présence d'un antécédent linguistique pour la référence temporelle n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour la relation anaphorique. Elle n'est pas une condition suffisante, parce que lorsqu'une unité linguistique est disponible, ce n'est pas uniquement à

travers elle que la référence est obtenue, comme le montre l'exemple de Brown & Yule (1983), discuté ici-même par A. Reboul :

- (101) Tuez un poulet actif et bien gras. Préparez-*le* pour le four, coupez-*le* en quatre et rôtissez-*le* pendant 1 heure.

Mais la présence d'un antécédent linguistique n'est pas non plus une condition nécessaire, puisque le pronom anaphorique *il* peut être utilisé sans antécédent, sans qu'il le soit déictiquement (emploi mémoriel) :

- (102) J'espère qu'il n'aura pas de problème sur la route (à propos d'un ami parti par un temps peu propice à la conduite).

Mais ce point n'est pas le plus important. Les arguments que l'on a opposés contre le traitement de la référence temporelle en termes d'anaphore tiennent au fait que, dans les relations temporelles, il n'y a pas nécessairement *coréférence temporelle*. Vet (1988, 88-89) note dans cet ordre d'idée que "dans l'anaphore temporelle il n'y a pas de coréférence stricte entre l'antécédent temporel et l'élément anaphorique (...). Il arrive aussi que l'antécédent temporel précède ou suive l'élément anaphorique (...). Dans [(103)], l'antécédent, *e₁*, est antérieur à l'élément anaphorique; dans [(104)], il le suit."

- (103) Jean alluma une cigarette (*e₁*). La fièvre donnait au tabac un goût de miel (*s₁*).

- (104) Je déchirai le papier (*e₁*) qui recouvrait le cadeau (*s₁*).

Nous verrons que les conditions sur les relations anaphoriques ne sont pas aussi restrictives, et que des principes pragmatiques déterminent les relations de coréférence ou de non-coréférence temporelle¹.

4.3. Une théorie pragmatique de la référence temporelle

Une grande partie de la discussion sur l'anaphore temporelle est rendue problématique par une définition floue de la *référence temporelle*. Nous nous proposons, dans ce paragraphe, d'en donner une définition explicite. Nous nous référerons pour ce faire à la théorie de Milner (1982), développée à propos de l'anaphore nominale et pronominale.

¹ Cf. Moeschler (1993b) pour une version coréférentielle de l'ordre temporel.

4.3.1. Référence actuelle et référence virtuelle

La théorie de la référence de Milner décrit les phénomènes d'anaphore et de déixis à partir de concepts primitifs. Milner distingue en effet d'une part la *référence virtuelle* de la *référence actuelle*, et d'autre part les *expressions autonomes* des *expressions non autonomes*.

(i) La *référence actuelle* d'une expression linguistique (par exemple un syntagme nominal) est le segment de réalité que cette expression désigne. La *référence virtuelle* d'une unité (lexicale comme un nom) est l'ensemble des conditions caractérisant cette unité, à savoir les conditions lui permettant, lorsqu'elle est employée, de référer. La référence actuelle correspond à ce que, dans la tradition frégéenne, on appelle la *référence*, alors que la référence virtuelle, dans la même tradition, correspond au *sens*. Remarquons que seule une unité lexicale (nominale) peut avoir une référence virtuelle. Pour qu'elle ait une référence actuelle, il faut qu'elle soit employée, à savoir qu'elle constitue la tête lexicale d'un syntagme nominal. La question cruciale est celle de l'attribution d'une référence aux expressions dépourvues de référence virtuelle, comme les pronoms de troisième personne. Dans ce cas, l'anaphore, qui combine pour Milner la relation symétrique de coréférence et la relation asymétrique de reprise (entre un terme anaphorisant et un terme anaphorisé), constitue un processus par lequel une expression dépourvue en elle-même de référence virtuelle, et *a fortiori* de référence actuelle, reçoit une référence (virtuelle ou actuelle) via l'expression qu'elle anaphorise. Par exemple, en (105a), la référence assignée par l'anaphore à *en* est une référence actuelle (*en* anaphorise *des lions*), alors qu'en (105b), *en* reçoit une référence virtuelle puisqu'il anaphorise l'unité lexicale *lion* :

- (105) a. J'ai vu dix *des lions* et toi tu *en* as vu quinze.
 b. J'ai vu dix *lions* et toi tu *en* as vu quinze.

(ii) La définition que donne Milner de l'anaphore permet de distinguer deux types d'expressions référentielles : les *expressions autonomes*, à savoir les expressions qui, étant pourvues d'une référence virtuelle, peuvent être utilisées pour référer actuellement, et les *expressions non autonomes*, à savoir celles qui sont ou dépourvues de référence virtuelle ou dont la référence virtuelle inclut leurs conditions d'usage. Les pronoms sont non autonomes référentiellement, mais la définition de la non-autonomie permet

de distinguer les pronoms de première et deuxième personne d'un côté (ceux que Benveniste appelle des *indicateurs*) des pronoms de troisième personne (*substituts* dans la terminologie de Benveniste). Cette distinction n'est pas *a priori*, comme c'est le cas chez Benveniste, basée sur l'opposition fonctionnelle entre personne et non-personne, mais sur les mécanismes référentiels mis en place par ces deux classes d'expressions pronominales (déixis et anaphore). L'anaphore peut dès lors être définie comme un processus qui relie une expression non autonome référentiellement (un pronom) à une expression autonome référentiellement (un nom ou un syntagme nominal), entre lesquelles la relation de coréférence (actuelle ou virtuelle) permet d'assigner une référence (actuelle ou virtuelle) à l'expression non autonome référentiellement.

4.3.2. Référence temporelle actuelle et référence temporelle virtuelle

Avant de définir précisément les notions primitives de notre analyse de la référence temporelle, nous aimerions commencer par distinguer deux types d'expressions temporelles, les expressions temporelles autonomes, et les expressions temporelles non autonomes.

(i) Les *expressions temporelles autonomes* sont des adverbes de temps, locutions ou propositions temporelles permettant, d'une manière non indexicale, de fixer un point de repère temporel par rapport auquel les autres marques temporelles (les temps verbaux notamment) vont fixer leur référence temporelle. On peut distinguer parmi les expressions temporelles autonomes celles qui sont *indéfinies* (la référence temporelle est vague ou non calendaires) :

(106) il était une fois
un jour
lorsque Jean arriva.

Par opposition, on dira d'une expression temporelle autonome qu'elle est *définie* lorsqu'elle fournit une indication calendaire :

(107) en 1923
le 5 avril 1991
à huit heures
au coucher du soleil
la nuit

Nous ferons l'hypothèse que les expressions temporelles autonomes référentiellement jouent le même rôle que les expressions autonomes référentiellement chez Milner : elles permettent l'anaphore temporelle en fournissant un point de repère temporel (la référence temporelle actuelle) à une expression ou marque temporelle qui, étant non autonome, ne peut référer temporellement seule.

(ii) Les *expressions temporelles non autonomes* constituent l'ensemble des expressions temporelles anaphoriques et déictiques. Les expressions déictiques (*maintenant, aujourd'hui, hier, demain, la semaine prochaine, dans une année*, etc.) se caractérisent par le fait que leur référence virtuelle inclut leurs conditions d'utilisation, à savoir consiste en une instruction donnant lieu à une interprétation référentielle actuelle variable en fonction du moment d'énonciation : si Jacques énonce (108) le 6 juillet 1993, il désigne une référence temporelle actuelle qui n'est pas la même que s'il avait produit cette même expression une semaine plus tôt :

(108) Dans une semaine, je tondrai la pelouse.

En revanche, les expressions temporelles non autonomes qui sont des anaphoriques se comportent différemment : elles ont besoin, pour avoir une référence actuelle, d'être en relation de *coréférence* (partielle ou totale) avec une expression temporelle autonome référentiellement, afin que cette dernière lui procure une référence temporelle actuelle. Si l'on compare les énoncés (109) et les énoncés (110), on constate que le point de repère temporel permettant d'interpréter la référence temporelle est absent en (109) - ce qui donne lieu à une interprétation incomplète pour (109a) et à une interprétation contextuellement dépendante de l'énonciation pour (109b) -, alors que les énoncés (110) contiennent chacun une expression fixant la référence temporelle actuelle :

(109) a. Jean mangeait de la choucroute.
b. Jean a mangé de la choucroute.

(110) a. Avant son ulcère à l'estomac, Jean mangeait de la choucroute.
b. Hier soir, Jean a mangé de la choucroute.

Le processus de référence temporelle est donc analogue, à ce stade de l'analyse, à celui de l'anaphore pronominale tel qu'il est décrit par Milner. Il y a néanmoins une différence importante, qui doit être faite avant de définir précisément les termes de *référence temporelle actuelle* et de *référence*

temporelle virtuelle. Dans le cas de l'anaphore pronominale, les pronoms de troisième personne sont non autonomes référentiellement, mais ils ne peuvent avoir une référence virtuelle associant leurs conditions d'usage. Par contre, les marques temporelles non autonomes référentiellement ont une référence temporelle virtuelle—si tel n'était pas le cas, on ne comprendrait pas comment il est possible de les utiliser de manière déictique (pour le passé composé et le présent par exemple), et les indications du type “passé”, “présent”, “futur” ne seraient pas des paramètres pertinents pour la référence temporelle. Si l'on revient à l'exemple (110a), on peut décrire le processus d'assignation de référence temporelle de la manière suivante :

- (111) a. *son ulcère à l'estomac* : événement constituant le repère temporel (*R*)
b. *avant son ulcère à l'estomac* : période (indéfinie) constituant la référence temporelle actuelle (*E*)
c. *Jean mangeait de la choucroute* : événement passé cotemporel à la période constituant la référence actuelle (*E'*)
d. corrélat lexical : *x mange y* implique une durée limitée de l'événement décrit
e. corrélat grammatical : *-ait* signale la possibilité d'une lecture itérative (l'événement décrit s'est répété plusieurs fois dans la période constituant la référence actuelle).

La même analyse vaut pour (110b), à la seule différence que l'expression temporelle fixant la référence actuelle (*hier soir*) n'est pas autonome référentiellement, au sens où les pronoms de première et de deuxième personnes ne le sont pas : elle contient une indication relative à ses conditions d'utilisation.

Ces précisions données, il est possible maintenant de définir de manière plus précise les concepts de *référence temporelle actuelle* et de *référence temporelle virtuelle* :

Définition 1

La *référence temporelle actuelle* d'une expression temporelle est un moment (point ou intervalle temporels) assigné à l'énoncé dans lequel elle apparaît.

Définition 2

La *référence temporelle virtuelle* d'une expression ou marque temporelle est l'ensemble des conditions permettant de définir sa référence temporelle actuelle.

Selon ces deux définitions, la référence temporelle est un moment du temps. Cet instant peut être désigné (c'est le cas du processus de référence actuelle) ou il peut être mentionné, sans être désigné (c'est le cas de la référence virtuelle). Pour illustrer cette différence, prenons le cas des temps verbaux, qui n'ont pas en eux-mêmes de référence actuelle, mais ont néanmoins une référence virtuelle, c'est-à-dire un potentiel de référence. L'indication donnée en (111c) ("l'événement passé est cotemporel à la période constituant la référence actuelle") constitue le résultat de la combinaison de la référence de la proposition non marquée pour le temps "Jean mange de la choucroute" et de l'indication temporelle fournie par la marque *-ait*. Une indication du type "l'événement est passé et cotemporel à la référence actuelle de l'énoncé" est le propre des marques temporelles verbales et en constitue la référence virtuelle.

Une dernière définition doit être fournie pour comprendre la relation entre la sémantique des verbes et la sémantique des temps verbaux, celle de ce que j'ai appelé informellement *événement*.

Définition 3

Un *événement* est ce qui est dénoté par une phrase (plus particulièrement ce que dénote une construction verbale dans une phrase) pouvant être indicé temporellement.

Cette définition implique qu'un événement peut toujours être daté, et que lorsqu'il est daté, il l'est toujours relativement à une expression temporelle autonome ou non autonome. En (112a), l'événement que constitue la proposition "Jean épouse Marie" est indicé par l'expression temporelle autonome *en 1929*. En (112b), c'est une expression non autonome (*aujourd'hui*), mais dont l'utilisation permet d'atteindre une référence temporelle actuelle (le jour de l'énonciation de la phrase) qui permet d'indiquer l'événement "Jean épouse Marie".

- (112) a. En 1929, Jean épousait Marie.
b. Aujourd'hui, Jean épouse Marie

Cela dit, le commentaire de quelques exemples ne suffit pas à expliquer les principes d'assignation de la référence temporelle aux phrases. D'une part, toute phrase ne contient pas d'expression temporelle autonome ou non autonome référentiellement permettant d'atteindre la référence temporelle actuelle. D'autre part, nous verrons que certaines phrases peuvent contenir des indications temporelles contradictoires, sans pour autant donner lieu à des paradoxes ou à des contradictions temporels. Il est donc nécessaire de

recourir à des principes pragmatiques qui permettent d'expliquer les exemples donnés jusqu'ici, ainsi que certains contre-exemples apparents.

4.3.3. Principes pragmatiques d'interprétation de la référence temporelle

Les principes pragmatiques que nous proposons ont pour fonction principale d'expliquer l'interprétation référentielle des indications temporelles associées aux temps verbaux lorsqu'aucune indication temporelle n'est donnée, ou lorsque celle-ci est associée à une expression déictique. Notre thèse est que *le fonctionnement référentiel des temps verbaux est déictique par défaut, et non par nature*. Cela signifie que n'importe quelle indication temporelle peut jouer le rôle de point de repère pour l'indication, et que c'est en absence de telles indications qu'une interprétation relative au contexte d'énonciation est nécessaire. La procédure d'interprétation des indications temporelles est donc la suivante□

Procédure d'interprétation des indications temporelles

Cherchez une indication temporelle (une expression temporelle autonome ou non autonome) pour la référence temporelle actuelle; en cas d'échec, appuyez-vous sur le contexte d'énonciation.

Le premier principe va donner la procédure d'interprétation d'un énoncé sans autre indication temporelle qu'un temps verbal :

Principe d'actualisation de MAINTENANT

Par défaut, MAINTENANT joue le rôle de repère temporel par rapport auquel la référence temporelle est définie. Si une indication temporelle à référence actuelle est présente, elle prend le relais.

C'est ce principe qui permet d'expliquer l'interprétation de (109b) :

(109) b. Jean a mangé de la choucroute.

On peut donc formuler la première généralisation suivante :

Généralisation 1

La déixis temporelle est définie par le principe d'actualisation de MAINTENANT.

Cela dit, le principe d'actualisation de MAINTENANT et la généralisation 1 ne permettent pas d'expliquer l'impossibilité d'une interprétation déictique de (109a) :

(109) a. Jean mangeait de la choucroute.

Il faut non seulement montrer que l'imparfait ne peut s'interpréter déictiquement, mais qu'en plus il fonctionne de manière anaphorique. En d'autres termes, si l'interprétation de (109a) est possible, elle ne l'est que relativement à une indication temporelle fonctionnant comme la source de l'anaphore imposée par l'imparfait. On peut donc formuler la deuxième généralisation tirée du principe d'actualisation de MAINTENANT, qui explique l'interprétation anaphorique des temps verbaux :

Généralisation 2

L'anaphore temporelle est définie par un ensemble d'instructions (la référence virtuelle de l'indication temporelle) et par la relation de coréférence (complète ou partielle) avec une indication temporelle à référence temporelle actuelle.

Il est important ici de considérer que la relation d'anaphore temporelle n'a pas pour condition de satisfaction le recouvrement complet. Cela permet de répondre à l'objection de Vet (1988), qui considère que certaines relations temporelles, notamment entre accomplissements et états ou activités, peuvent être de l'ordre de la succession (cf. (103) et (104)) et non de la coréférence au sens de recouvrement complet. On notera également que les exemples qui illustrent son argument ne relèvent pas du problème de l'anaphore, mais de la question de l'ordre temporel, qui a par ailleurs reçu une solution pragmatique (cf. 3.5.3).

Le principe d'actualisation de MAINTENANT et ses deux généralisations permettent d'expliquer les comportements différents de l'imparfait et du passé composé, relativement à la source (explicite ou implicite) de la référence temporelle actuelle. Le passé composé donne toujours lieu à une interprétation cohérente avec le contexte d'énonciation (en d'autres termes, l'instruction "passé" est relative à MAINTENANT cotermporel au moment d'énonciation), alors que l'imparfait ne peut recevoir sa référence actuelle que via une expression autonome référentiellement. Mais ce principe ne suffit pas à expliquer d'une part les processus de repérages temporels dans les séquences de phrases et d'autre part la propriété qu'a une indication temporelle d'hériter le repère temporel d'une autre indication temporelle. Pour exprimer cette propriété, il est nécessaire d'introduire le principe suivant :

Principe d'assignation de point de repère temporel

Toute indication temporelle, définie ou indéfinie, anaphorique ou déictique, peut devenir le point de repère temporel de l'énoncé. Sauf

indication contraire, le point de référence temporelle de l'énoncé antérieur est maintenu.

Ce principe d'assignation du point de repère temporel est la version pragmatique du principe d'ordre temporel de Dowty : il explique que le temps peut se déplacer en avant, mais pose, par défaut, la conservation du point de référence temporelle de l'énoncé précédent. Plus précisément, et c'est là une différence importante avec les analyses de Dowty, si une phrase P_1 contient une indication temporelle constituant un repère temporel, il est nécessaire d'introduire une nouvelle indication temporelle en P_2 pour constituer un nouveau point de repère. Ceci explique pourquoi les séquences (113) sont cohérentes, alors que les séquences (114) sont bizarres (a) ou donnent lieu à une autre interprétation (b) □

- (113) a. Hier, j'étais à Sainte-Cécile. Aujourd'hui, je suis à Nancy.
b. Ce jour-là, il était à Paris. Il partit pour Nancy le lendemain.
- (114) a. ? Hier, j'étais à Sainte-Cécile. Je suis à Nancy.
b. Ce jour-là, il était à Paris. Il partit pour Nancy.
(interprétation □ "il partit le jour même pour Nancy")

Une question reste encore non résolue. Quels sont les principes d'interprétation des déictiques ? Cette question semble superflue, puisque les déictiques (en tant qu'expressions non autonomes référentiellement) mobilisent obligatoirement la situation d'énonciation pour fixer le point de repère temporel à partir duquel ils s'interprètent. En fait, ce cas de figure, canonique dans la communication orale, est très souvent mis en défaut dans la communication écrite, et particulièrement littéraire. Soient les exemples donnés par Hamburger (1986) - cf. (115)-(118) - et par Vuillaume (1990) - cf. (119)-(121) :

- (115) Mais le matin il lui fallait élaguer l'arbre. *Demain*, c'était Noël (Alice Berend, *Les fiancés de Babette Bomgerling*)
- (116) ...et bien sûr il allait à sa réception *ce soir* (Virginia Woolf, *Mrs. Dalloway*)
- (117) Sous ses paupières, elle voyait *aujourd'hui* encore le visage devant elle... (Thomas Mann, *Lotte à Weinmar*)
- (118) *Hier*, la manoeuvre avait duré huit heures (Bruno Frank, *Les journées du roi*)
- (119) Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui jadis avait été

le témoin de triomphes si brillants. *Aujourd'hui* personne ne lui adressa la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore. (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*)

(120) Mme de Chasteller se rapprocha du groupe de Mme de Serpierre comme celle-ci continuait à voix haute ses réflexions critiques et monarchiques. Cette critique amère fut brusquement coupée par les compliments fades et exagérés qui passent pour du savoir-vivre en province. Lucien fut heureux de trouver Mme de Serpierre bien ridicule. Un quart d'heure plus tôt, il eût ri de grand cœur; *maintenant* cette femme méchante lui fit l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin de montagne. (Stendhal, *Lucien Leuwen*)

(121) On prononça le nom de Michel, par hasard, les beaux yeux de la baronne [Schwarz] brillèrent.

Par hasard aussi, c'était vraisemblable, car Mme la baronne n'avait jamais pu prendre au sérieux la haute fortune de notre héros. Elle laissait faire et c'était tout.

Pourtant, M. Schwarz ferma *aujourd'hui* la porte de son cabinet, sous prétexte de gros calculs. (P. Féval, *Les Habits Noirs*)

Dans tous ces exemples, il y a une contradiction entre l'interprétation anaphorique des temps et la fixation la référence actuelle à partir d'une expression temporelle déictique, i.e. une expression temporelle non autonome. Si le contexte est convoqué, cela signifie pour Vuillaume (c'est le cœur de son explication), qu'un autre niveau référentiel que celui des événements narrés (la *fiction principale*) intervient □ c'est ce qu'il appelle *fiction secondaire*, dont les actants principaux sont le narrateur et le lecteur. Le paradoxe disparaît à ce moment, puisque les repères temporels entre fiction principale (temps du verbe) et fiction secondaire (déictiques) ne sont pas identiques¹. Vuillaume pousse d'ailleurs son analyse jusqu'au point de voir dans ces énoncés la synthèse de deux énoncés, qu'il représente de la manière suivante pour l'exemple (119) :

- (122) a. *Aujourd'hui* personne ne lui *adresse* la parole.
b. *Ce jour-là* personne ne lui *adessa* la parole.

¹ Une solution alternative a été proposée par Fauconnier (1984) en termes d'espaces mentaux □ les déictiques ne seraient que la contre-partie temporelle d'un espace parcouru spatial dans lequel se déplaceraient les acteurs de la fiction secondaire. Cette approche lui permet, contrairement à celle de Vuillaume, de conserver une sémantique univoque aux déictiques, et d'expliquer leurs usages en termes du principe métonymique d'identification sur les espaces.

L'analyse de Vuillaume aurait une consistance certaine s'il pouvait expliquer un fait crucial relatif à ces exemples. Contrairement à ce que l'intuition laisse entendre, le choix d'un élément déictique est selon Vuillaume un choix délibéré de l'auteur pour impliquer le lecteur dans la fiction. On serait ici dans un cas constituant une contrepartie narrative du style indirect libre. Dans le style indirect libre en effet, c'est l'existence d'une relation temporelle (cotemporalité, antériorité, postériorité) entre les pensées d'une troisième personne (*sujet de conscience* chez Banfield 1982) exprimées par les énoncés au passé et un moment de la narration (exprimé par des déictiques temporels) qui déclenche une interprétation des phrases comme représentant le point de vue du personnage et non le point de vue de l'auteur :

- (123) Elle [Emma] s'étonnait, à présent, de n'avoir pas songé à lui tout d'abord; *hier*, il avait donné sa parole, il n'y manquerait pas. (G. Flaubert, *Madame Bovary*)

Dans cet exemple, la co-présence d'un déictique temporel (*hier*) et de formes en *-ait* (plus-que-parfait et conditionnel) s'explique sans recours à un principe pragmatique quelconque, mais en vertu des généralisations proposées par Banfield (1982) sur l'interprétation des *expressions* (noeud E non récursif de la grammaire). A une expression est associé obligatoirement un *sujet de conscience* et un MAINTENANT. Par défaut, le sujet de conscience est coréférentiel à *je*, mais il peut être réalisé linguistiquement par une troisième personne; par défaut toujours, MAINTENANT est cotemporel au présent, mais il peut être coréférentiel au passé. Selon ces principes, on comprend la possibilité d'une correspondance entre *hier* et formes en *-ait*. MAINTENANT étant cotemporel au passé, il est possible de décrire le jour avant "maintenant" par *hier*; comme le sujet de conscience est réalisé par une troisième personne, on comprend pourquoi il est possible d'interpréter la relation conditionnelle comme exprimant non pas le point de vue de l'auteur, mais le point de vue (pensées, sentiments, etc.) d'Emma.

Revenons maintenant à l'exemple (119), qui ne peut être au style indirect libre, le passé simple étant une marque de *phrase de la narration*. Si l'explication de Vuillaume était correcte, il devrait être possible de substituer au déictique son correspondant anaphorique, l'insertion de la fiction secondaire dans la fiction principale n'étant pas une nécessité linguistique, mais un choix stylistique. Or on constate que la substitution à *aujourd'hui*

de *ce jour-là* crée une ambiguïté temporelle, puisque le premier antécédent possible devient l'indication temporelle *jadis* :

(119') Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui *jadis* avait été le témoin de triomphe si brillants. (?) *Ce jour-là*, personne ne lui adressa la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore.

Afin d'éviter une explication partielle, qui soit trop dépendante d'une théorie de la fiction de type narratologique (comme c'est le cas pour Vuillaume) ou herméneutique (dans le cas de Hamburger), nous proposons le principe pragmatique suivant :

Principe d'assignation de référence temporelle aux déictiques

Par défaut, les déictiques temporels désignent rigidement un instant (point ou intervalle) relativement au contexte d'énonciation et aux participants de la communication. Ils peuvent désigner, de manière auto-référentielle, un instant (point ou intervalle) dont le point de repère temporel est fixé par l'énoncé lui-même.

L'application de ce principe consiste donc à envisager le processus d'assignation de référence temporelle de manière similaire à ce qui a été décrit jusqu'ici. Les temps verbaux ne peuvent recevoir une référence actuelle que par l'intermédiaire d'une expression temporelle ayant une référence actuelle. Les déictiques satisfaisant cette condition, il y a donc coréférence temporelle entre les indications temporelles des temps verbaux et les indications temporelles des déictiques. Le problème est dès lors d'expliquer le processus d'interprétation non contextuellement dépendant des déictiques temporels. L'explication du paradoxe consiste ici à admettre que c'est l'énoncé lui-même qui constitue son propre repère temporel. Si *aujourd'hui* est utilisé dans un tel énoncé, cela signifie que le segment de réalité désigné correspond au jour que décrit l'énoncé.

4.3.4. Principes d'interprétation et pertinence

L'approche que nous avons développée est-elle cohérente avec les critiques adressées aux approches sémantiques ? En d'autres termes, est-il possible d'expliquer les principes d'interprétation de la référence temporelle à partir du principe de pertinence ? Pour répondre affirmativement, il faut

montrer que ces principes sont des conséquences du principe de pertinence. Examinons successivement les trois principes dégagés.

(i) **Principe d’assignation de référence temporelle aux déictiques** □
 l’explication de ce principe dans les termes de la théorie de la pertinence passe par la distinction proposée par Sperber & Wilson (1986/1989) entre *usage descriptif* et *usage interprétatif*. Une expression *E* est utilisée descriptivement lorsqu’elle sert à représenter, à décrire un état de choses, alors que son usage est interprétatif lorsqu’elle représente une autre représentation. La désignation auto-référentielle d’un déictique temporel correspondrait à son usage interprétatif, puisqu’il désignerait autre chose qu’un moment du temps (un énoncé par exemple). Ainsi, la différence entre (124a) et (124b) tient au fait que (124a) correspond à un usage descriptif de *aujourd’hui*, alors qu’en (124b), son usage est interprétatif □

- (124) a. Aujourd’hui, il pleut.
 b. [...] Aujourd’hui, personne ne lui adressa la parole.

Dans son usage descriptif, *aujourd’hui* a pour référence temporelle actuelle la période temporelle (d’une durée de 24 heures) coterminale à l’énonciation de la phrase par son locuteur; en (124b), la référence actuelle d’*aujourd’hui* ne peut être atteinte que via le point de vue représentant la période temporelle visée par *aujourd’hui* (le personnage, l’auteur ou le lecteur) : *aujourd’hui* ne signifie pas “le jour où nous sommes”, mais “le jour où *personne ne lui adressa la parole*”. Cela signifie que les déictiques n’ont pas à être définis comme des concepts dont la référence temporelle actuelle serait vague ou indéterminée. Même dans les emplois approximatifs d’*aujourd’hui* (du type *Aujourd’hui, les femmes travaillent*), il n’y a pas d’obstacle à considérer l’emploi d’*aujourd’hui* comme interprétatif.

(ii) **Principe d’assignation de point de repère temporel** : c’est ce principe qui peut paraître le plus contestable, dans la mesure où il semble avoir la même fonction que le PIDT de Dowty. En fait, il s’en distingue, car la situation par défaut qui y est décrite est conservatrice de la référence temporelle. En d’autres termes, le changement de point de référence (prévu par le PIDT) est le cas marqué et doit être localisable. Il n’est pas dit que tout changement du point de référence doive être marqué, ce qui serait une condition trop forte, mais qu’il est rendu possible par la propriété, assignée à toute marque temporelle, anaphorique ou déictique, de pouvoir jouer le rôle d’un nouveau point de référence temporelle. La question,

relative à la pertinence, est posée ici différemment que dans le problème de l'ordre temporel : il s'agit en effet d'expliquer ce qui détermine la conservation ou le changement de repère temporel. L'indication par défaut est explicable par le principe de pertinence. S'il n'y a pas de principe d'ordre temporel qui impose de changer de point de référence temporel à chaque énoncé, cela signifie que seul un critère pragmatique peut déterminer la nécessité d'opérer un tel changement. Ce critère est celui de la cohérence avec le principe de pertinence.

(iii) **Principe d'actualisation de MAINTENANT** : ce principe peut paraître le plus contre-intuitif et le moins nécessaire. Ne suffirait-il pas de définir la référence temporelle comme intrinsèquement indexicale, ce que propose notamment N. Smith (1993) ? Une telle solution, idéale pour éviter le recours au principe d'actualisation de MAINTENANT, ne permet malheureusement pas d'expliquer les différents comportements des temps verbaux, et notamment leur capacité à avoir des emplois tantôt anaphoriques, tantôt déictiques. De plus, la formulation de ce principe en deux propositions s'explique encore une fois par le principe de pertinence. L'argument est que si une indication temporelle quelconque (autonome ou non autonome référentiellement) est présente dans l'énoncé, le critère de cohérence de pertinence court-circuite le calcul de la référence temporelle relativement à MAINTENANT¹. Ce principe suppose donc que le choix du repère temporel (*R*) est déterminant pour le coût de traitement de l'énoncé : l'interprétant cherche le repère temporel qui est le plus accessible. Ce qui peut paraître surprenant, c'est que MAINTENANT ne soit pas toujours le meilleur candidat.

Nous avons ainsi montré que les principes d'interprétation de la référence temporelle ne sont pas des principes *ad hoc*, mais des conséquences du principe de pertinence. A ce titre, l'approche développée n'est pas une théorie pragmatique basée sur des règles (comme l'approche de Dowty), mais est consistante avec une théorie générale de la communication et de la cognition.

¹ On trouvera un argument semblable dans Vuillaume (1990, 55-56) lorsqu'il montre qu'il est possible de calculer des intervalles ou périodes internes à un récit, alors qu'il est impossible de calculer une période entre un événement d'un récit et une autre date qui lui est extérieure (par exemple le moment de la lecture).

5. Conclusion : une approche procédurale de la référence temporelle

Ce chapitre, consacré à la référence temporelle, a permis d'aborder les problèmes de la sémantique du temps sous des angles variés. Mais il a surtout montré que les approches classiques, d'orientation formelle ou informelle, sont sujettes à des objections auxquelles peut répondre une approche ayant pour cadre la théorie de la pertinence. Nous avons, dans un dernier temps, montré comment une approche pragmatique permet d'assigner une référence temporelle aux emplois déictiques et anaphoriques des temps verbaux, et de quels principes pragmatiques ces assignations dépendent.

Nous n'avons pas donné de description générale des temps verbaux, ni d'autres marques temporelles (adverbes, connecteurs). Par contre, nous avons indiqué à plusieurs reprises à quel type de description appartient une analyse pragmatique de temps verbaux. Nous allons, dans ce paragraphe, esquisser les grandes lignes d'une telle approche.

L'approche de la référence temporelle que nous défendons ici peut être qualifiée de *procédurale* et se situe dans la ligne des travaux menés sur l'anaphore et les connecteurs pragmatiques (cf. Reboul ici-même et Luscher ici-même). Qu'entend-on par *analyse procédurale* ? L'idée, redevable à Sperber & Wilson (1986/1989) et surtout à Wilson & Sperber (1990), est liée à la distinction entre deux types d'informations encodées linguistiquement : l'information *conceptuelle* et l'information *procédurale*. L'information conceptuelle encapsule un concept sous une forme linguistique : ainsi, le concept "lion" est-il attaché aux différents emplois de *lion* en (125) :

- (125) a. Le lion est carnivore.
b. Alexandre a dessiné un lion.
c. Sur un terrain de football, Eric Cantona est un lion.

Tous les mots ou les morphèmes de la langue ne contiennent pas d'information conceptuelle. Certaines informations sont dites *procédures* : elles ne renvoient pas à un concept (l'unité lexicale n'a pas de référence virtuelle), mais donnent des *instructions* sur la manière de traiter l'information. Leur description consiste ainsi en une procédure indiquant les différentes étapes, nécessaires et suffisantes, pour l'interprétation complète des énoncés. De telles procédures sont données dans cet ouvrage pour le traitement des anaphores et les connecteurs. L'hypothèse que nous ferons

est que les marques temporelles, et plus particulièrement les temps verbaux, consistent en des instructions, à savoir de l'information procédurale de niveau pragmatique. Cette analyse contraste avec les analyses classiques de la manière suivante :

- (i) l'analyse procédurale hiérarchise les informations (comme l'analyse grammaticale), mais indique, au contraire de l'analyse grammaticale, les relations entre les différentes valeurs ou emplois des temps;
- (ii) l'analyse procédurale se distingue des analyses "à la Ducrot" dans la mesure où la relation entre valeur générale (hypothèse de description) et emplois particuliers n'est pas explicative, mais compositionnelle; chaque étape de la procédure (chaque instruction) contribue à la description de la marque : la relation est une relation d'incrémentation;
- (iii) enfin, l'analyse procédurale n'est pas centrée sur l'économie systémique des temps verbaux, ni sur leurs emplois préférentiels dans les différents types de discours : elle consiste à donner un contenu référentiel à chaque marque, qui n'est pas définie de manière différentielle ou textuelle (ce qui revient à lui ôter toute valeur référentielle *a priori*).

Le second type de distinction, utile pour la description des marques pragmatiques, concerne l'opposition entre constructions ou expressions vériconditionnelles et non vériconditionnelles. Les constructions vériconditionnelles touchent les aspects vériconditionnels de l'énoncé, les constructions non vériconditionnelles ses aspects non vériconditionnels (dans la terminologie gricéenne, ses implicatures). L'une des questions que l'on doit se poser à propos des marques temporelles en général, et des temps verbaux en particulier, concerne le statut vériconditionnel ou non vériconditionnel de ces expressions. Nous avons vu, au cours de ce chapitre, quels arguments militent en faveur d'un traitement non vériconditionnel des temps verbaux : les différentes conditions de vérité associées aux temps verbaux n'expliquent pas certains enchaînements entre imparfait et passé simple (Ducrot 1979); de même, la description en termes de conditions de vérité ne résout ni le problème de l'ordre temporel, ni celui de l'intervalle (cf. Wilson & Sperber 1993). L'hypothèse la plus plausible est de considérer **les temps verbaux comme des marques procédurales non vériconditionnelles**, au même titre que les connecteurs (cf. Moeschler 1989a) et la négation (cf. Moeschler 1992a).

Quelle pourrait être la procédure associée à un temps verbal comme l'**imparfait** ? Pour simplifier l'analyse, nous limiterons l'ensemble des emplois aux exemples suivants¹:

- (126) a. En 1929, Jean épousait Marie (emploi anaphorique 1)
b. Jean arriva lorsque Marie téléphonait (emploi anaphorique 2)
c. Si Marie venait, Jean serait heureux (emploi contrefactuel 1)
d. J'étais le bandit, et toi le voleur (emploi contrefactuel 2)
e. Je me demandais si Paul est toujours malade (emploi d'atténuation)
f. Avant mon ulcère à l'estomac, je buvais du vin blanc (emploi itératif)
g. Ce jour-là, Marie pensait à son ami (emploi duratif)
h. Maintenant, elle était seule (emploi indirect libre)
i. Ce jeune homme [...] était l'élève bien-aimé de Coligny et le héros du jour; trois mois auparavant, c'est-à-dire à l'époque où sa mère vivait encore, on l'avait appelé le prince de Béarn; on l'appelait *maintenant* le roi de Navarre, en attendant qu'on l'appelât Henri IV (A. Dumas, *La Reine Margot*, tiré de Vuillaume 1990) (emploi narratif)

La procédure peut être représentée de la manière suivante :

¹ Cf. Berthonneau & Kleiber (1993) pour une description détaillée de l'imparfait.

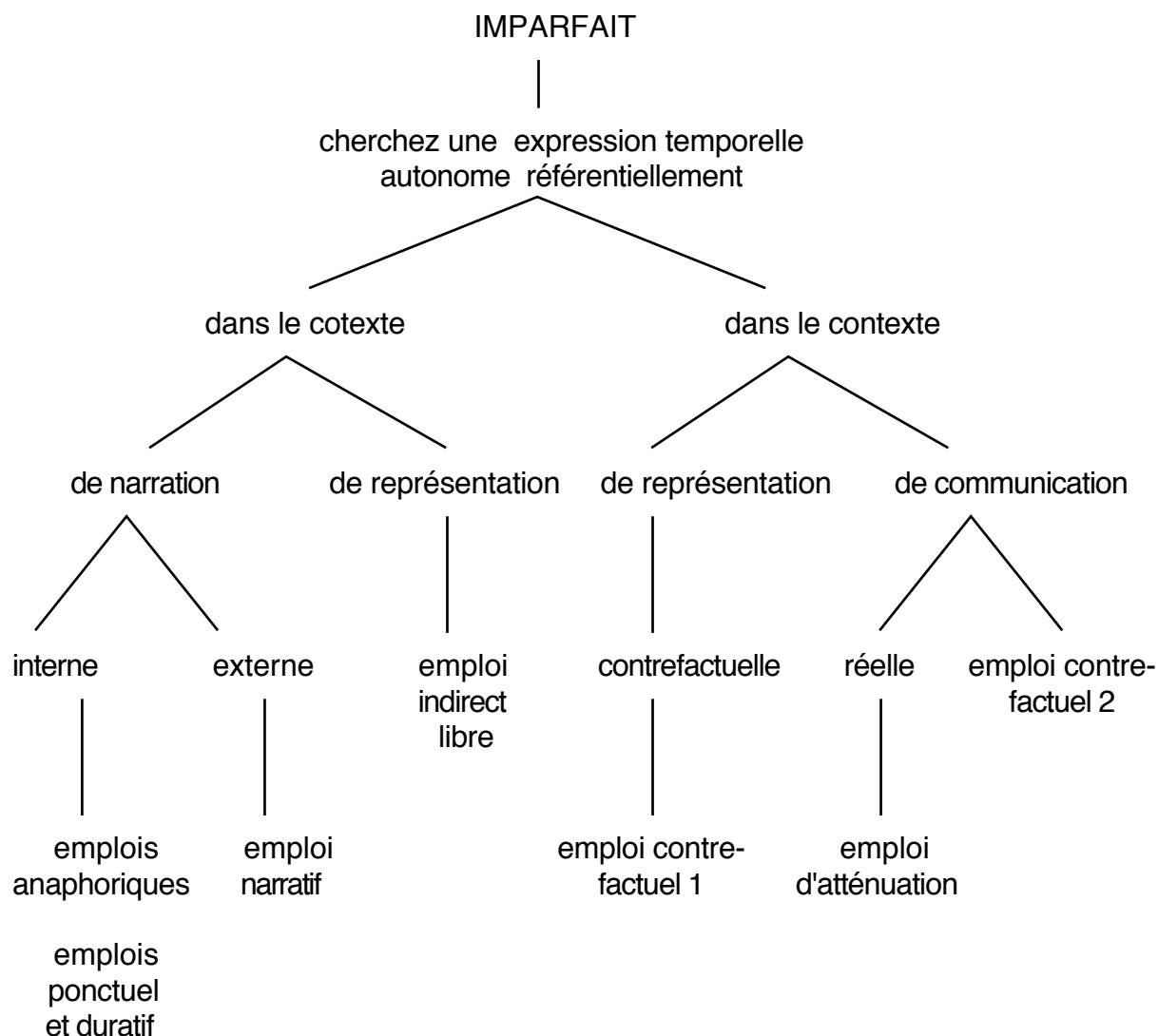


Figure 10. *Analyse procédurale de l'imparfait*

L'analyse suppose une *instruction de base*, qui situe l'événement relativement à une référence temporelle actuelle fournie par l'énoncé. Afin d'éviter le problème posé par les emplois narratifs et indirects libres, l'information sémantique de base ne mentionne pas la relation à t_0 , ou moment d'énonciation; de plus cette indication serait contradictoire avec le principe pragmatique associé à l'assignation de la référence temporelle. Par contre, il est pertinent d'indiquer que *l'imparfait n'est pas une marque temporelle autonome*, et doit être en relation de coréférence partielle ou totale avec une expression temporelle autonome référentiellement. On notera qu'en (126b), l'emploi est également anaphorique : il n'est pas suffisant qu'une proposition soit introduite par une subordonnée temporelle

pour constituer la référence actuelle d'une expression non autonome temporellement. Enfin, les différents noeuds de la procédure consistent à donner des informations nouvelles, qui s'ajoutent aux informations antérieures.

Cette proposition d'analyse a pour fonction d'indiquer une ligne de recherche. Elle a l'avantage, par rapport à d'autres perspectives, de s'intégrer dans un cadre théorique qui a été très bien argumenté au plan de l'architecture cognitive générale (cf. Sperber & Wilson 1986/1989), et qui commence à être illustré et documentée du point de vue linguistique, notamment à propos des connecteurs, de l'anaphore (cf. ici-même les contributions de Luscher et de Reboul, ainsi que Moeschler 1989a), de la négation (cf. Moeschler 1991 et 1992a), de la contrefactualité (cf. Reboul 1990 et à paraître; Jayez & Reboul 1990), de la métaphore (cf. Reboul 1990, 1991a, à paraître et Jayez ici-même) et du style indirect libre (cf. Reboul 1992).